

Contribution à l'élaboration d'un nouveau Plan national de développement durable (PNDD)



Écrans d'ordinateurs sur une plage de Hong Kong, le 1^{er} octobre 2006. Des centaines d'écrans d'ordinateurs, sans doute jetés dans la mer par des recycleurs, ont été trouvés en l'espace de quelques jours. L'augmentation de la consommation de produits électroniques, comme les téléphones portables et les ordinateurs, pose un défi environnemental grandissant, en particulier en Asie et dans le Pacifique, où les déchets électroniques constituent l'un des secteurs en plus forte croissance de la production de déchets. Rapport annuel 2006 du PNUE - ©Paul Yeung/Reuters/The Bigger Picture

Sommaire

1) Définition et remarques liminaires

- 1.1 Renforcer les processus démocratiques**
- 1.2 Œuvrer pour la mise en place d'un pilotage international et multilatéral du développement durable**
- 1.3 Deux décennies de développement (durable)**
- 1.4 Nécessité d'une révolution copernicienne dans la représentation du monde et la finalité de nos activités ?**

2) Le Rapport national sur la mise en œuvre de la politique de développement durable

- 2.1 Économie compétitive**
- 2.2 Assurer la santé des finances publiques**
- 2.3 Maintenir un régime des pensions soutenable**
- 2.4 Les autres priorités indiquées par le rapport**

3) Les priorités à ajouter au futur PNDD luxembourgeois

1) Définition et remarques liminaires

Depuis la sortie du rapport Brundtland en 1987 intitulé *Notre avenir à tous* et fourni par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement instituée par l'ONU, la définition suivante du concept de développement durable (DD) a été retenue :

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir ».

« Au sens le plus large, le développement durable vise à favoriser un état d'harmonie entre les êtres humains et entre l'homme et la nature », précise le rapport. Alors que l'optique originelle du DD cherchait prioritairement la conciliation du développement économique et du respect de l'environnement, le concept a finalement trouvé ses appuis, notamment sous l'impulsion du rapport Brundtland, sur une vision en triptyque dans le but d'accorder maintien des équilibres naturels et croissance économique, et cela en liaison avec la résolution des problèmes sociaux de pauvreté et d'inégalités. Le rapport relève à ce sujet que *« notre incapacité à œuvrer en faveur du bien commun dans le cadre du développement durable est souvent le produit de notre indifférence relative pour la justice économique et sociale, dans un même pays et entre les nations. »*

En théorie, comme le stipule par exemple le Plan national de développement durable luxembourgeois adopté en 1999, les trois composantes de toute stratégie de développement durable — l'économique, le social et l'écologique — sont à traiter sur un pied d'égalité.

A. Renforcer les processus démocratiques

Toute politique de développement durable qui se veut efficace se doit certainement d'émettre des priorités, faute de quoi, devant des objectifs trop nombreux, leur réalisation devient impossible.

Selon le rapport Brundtland, *« le passage à un développement durable exigera toute une gamme de choix politiques qui sont à la fois complexes et délicats. Le renversement de politiques de développement appliquées à l'échelon national et international mais qui ne sont pas viables ne pourra se faire qu'au prix d'un énorme effort d'information auprès du public dont l'appui devra être obtenu. La communauté scientifique, des associations privées et communautaires et les ONG pourront jouer un rôle central à cet égard ».*

Les syndicats OGB-L et LCGB ainsi que les deux Chambres professionnelles salariales sont d'avis que les choix concernant l'articulation concrète de la mise en œuvre d'une politique de développement durable doivent s'opérer de manière démocratique et délibérative. Dans l'état

actuel des choses, cette mise en œuvre démocratique doit se révéler dans les trois piliers sur lesquels repose la notion de développement durable : le social, l'environnemental et l'économique.

Au plan environnemental, de nombreuses améliorations législatives ont été apportées au niveau européen, et donc national, au cours des années passées pour renforcer l'information et la participation du public dans les processus de prise de décisions ayant un impact environnemental.

Au niveau du dialogue social et, particulièrement, de la démocratie dans l'entreprise, qui ont trait au pilier social, force est toutefois de constater que les dispositions légales nationales relatives à la représentation des salariés dans les entreprises datent pour la plupart des années 1970 et ne sont plus tout à fait adaptées aux évolutions du monde du travail actuelles.

Une réforme apparaît donc indispensable – les principales revendications et propositions syndicales ont été présentées à d'autres endroits – afin de pouvoir réaliser une politique de développement durable disposant d'un pilier social réellement équivalent aux deux autres et dont un des objectifs phares doit viser la garantie d'emplois de qualité¹.

Dans ce contexte, il est aujourd'hui à regretter que, souvent, les grandes multinationales influencent fortement les décisions politiques, prises notamment à Bruxelles, alors qu'elles ont des conséquences environnementales et sociales négatives. Le phénomène du lobbying, que l'on voit à l'œuvre quotidiennement (voir parmi de foisonnants exemples le dossier REACH ou les OGM), joue un rôle de plus en plus grand, alors qu'il est par essence nuisible au maintien d'un niveau élevé de préoccupations d'intérêt général.

Le renforcement des processus démocratiques représente certainement une entreprise d'innovation institutionnelle vaste, puisque, au-delà de la simple information aux citoyens, il s'agit ni plus ni moins que de démocratiser les savoirs et de renforcer l'effectivité de la démocratie par le réengagement de l'ensemble des citoyens, afin que ceux-ci s'approprient les enjeux politiques et pèsent politiquement.

B. Œuvrer pour la mise en place d'un pilotage international et multilatéral du DD

Le développement durable au bénéfice des générations actuelles et futures dépeint un processus à la fois planétaire et local, de dimension tant *inter*-nationale qu'*intra*-nationale. L'objet de la présente note visant plutôt à contribuer à la transposition d'un développement

¹ À titre d'illustration de cette nécessité, on peut citer le *Rapport conjoint 2006-2007 sur l'emploi* dans l'Union européenne (UE) qui annonce en matière de qualité du travail : « *Une fois encore, l'amélioration de la qualité du travail a progressé de manière inégale et les politiques axées sur cet objectif sont restées timides. Le niveau d'éducation des jeunes a continué à progresser en 2005. Toutefois, on note à nouveau peu de progrès dans d'autres dimensions de la qualité du travail, notamment la transition entre emploi précaire et emploi stable et la réduction de la segmentation du marché. On constate avec inquiétude une baisse de la participation des adultes à l'éducation et la formation tout au long de la vie dans de nombreux États membres.* » Voir aussi quelques données relatives au Luxembourg dans la partie 3 de ce document.

durable au niveau national, les signataires de la présente n'entendent dès lors pas s'attarder sur la problématique du développement durable dans une optique internationale.

Ceci dit, la frontière entre la portée nationale ou internationale d'une action est souvent ténue : si les décisions internationales en matière de coopération et de développement sont en toute logique censées être traduites localement, inversement, les effets d'une stratégie ou d'une politique nationale de développement s'exercent au-delà des frontières nationales. La Conférence des Nations Unies réunie à Rio en 1992 abondait dans ce sens en « *reconnaissant que la Terre, foyer de l'humanité, constitue un tout marqué par l'interdépendance* ».

Le rapport Brundtland avait d'ailleurs déjà souligné cette évidence en indiquant que « *Les interactions écologiques ne respectent ni la propriété privée ni les découpages politiques [...] et que l'] application de l'intérêt commun souffre souvent de la non correspondance entre les décisions politiques et leurs conséquences.* » La finitude de notre planète implique que les actions des uns, fussent-elles individuelles, collectives et/ou nationales, peuvent porter préjudice ou bénéficier aux autres ; les conséquences de nos actes et de nos activités dépassent largement nos frontières, tant en ce qui concerne l'environnement, qu'en ce qui concerne le terrain social ou l'économie.

B.1 Pour une autorité supranationale

Si l'intérêt commun planétaire ne peut s'articuler que par le biais de la coopération internationale, comme le reconnaissait le rapport Brundtland, force est de constater, vingt ans après la sortie de ce rapport, qu'il n'existe toujours aucune autorité supranationale pour résoudre les problèmes dont les termes se posent à l'échelle planétaire.

Il est pourtant manifeste, notamment en matière d'environnement, que le cadre national, ou même européen, est trop étroit pour relever les grands défis auxquels nous devons répondre – ce qui ne doit toutefois pas exonérer le Luxembourg de prendre ses responsabilités et d'agir à son niveau.

Devant cet état de fait, il paraît pour le moins approprié que chacun des pays de la communauté des nations puisse disposer, à tout le moins, d'un droit de regard sur les décisions des autres en termes de soutenabilité de leurs activités ; configuration nouvelle qui invite à la mise en place d'une instance internationale et multilatérale de contrôle.

La Commission Brundtland l'avait suggéré : « *De nouvelles dimensions de multilatéralisme sont essentielles pour le progrès de l'humanité. La Commission est convaincue que les intérêts mutuels liés aux questions d'environnement et de développement peuvent aider à engendrer l'élan nécessaire et assurer sur le plan multinational les changements économiques qu'il rendra possibles.* »

À ce jour, en dépit de l'existence, par exemple, d'un Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUÉ²) ou d'un Programme des Nations Unies pour le développement

² La mission du PNUÉ est de « *montrer la voie et d'encourager la coopération pour protéger l'environnement. Elle se doit aussi d'être une source d'inspiration et d'information pour les États et les populations et un instrument de*

(PNUD³), la gouvernance du DD est finalement laissée par défaut à l'OMC, selon toute apparence l'autorité dorénavant supérieure en matière de pilotage des relations internationales, dont on sait pourtant qu'elle tend à mettre en musique l'« organisation commerciale du monde » et qu'elle n'a pas de compte à rendre à la communauté des nations unies. Même si son objectif affiché est d'améliorer le bien-être des populations des pays membres, l'approche du développement durable à travers le prisme de l'OMC, qui « *a pour principale fonction de favoriser [...] la bonne marche, la prévisibilité et la liberté des échanges* », semble de fait interdire toute mesure de protection ou de discrimination environnementale ou sociale qui affecterait le commerce mondial et serait contraire aux règles de son organisation⁴. Alors que le principe de précaution a été admis au Sommet de Rio sur l'environnement et le développement en 1992, on peut se demander si les entraves à la régulation internationale ne participent finalement pas directement à l'altération de l'environnement et des normes sociales⁵.

B.2 Nécessité d'une organisation mondiale de l'environnement

Au regard de ces considérations, il apparaît que la définition d'un plan national de développement durable ne sera réellement aboutie et efficace que si elle intègre, outre la volonté de s'inscrire dans un processus de « coopération au développement », la nécessité de cette dimension multilatérale, c'est-à-dire de soutenir une action internationale coordonnée par l'ONU. Le Luxembourg devrait redoubler d'effort en ce sens et (ré)affirmer son soutien aux propositions, déjà sur la table, de création d'une Organisation mondiale chargée de la normalisation, de l'évaluation, du contrôle et de la sanction en matière d'environnement, qu'il faudrait faire reposer sur un corps de législation environnementale internationale cohérent.

À l'instar de l'OMC, cette OME devrait disposer d'un tribunal international en charge du respect et de l'application des dispositions en vigueur, ce qui permettrait de rencontrer la suggestion du PNUE, qui préconise de « permettre aux institutions internationales et régionales de se saisir des différends environnementaux et les encourager à appliquer des sanctions à l'égard des parties qui ne se conformeraient pas à leurs décisions afin de renforcer l'efficacité des accords internationaux »⁶. L'OME pourrait également se charger, par exemple, de dresser un plan énergétique mondial et de transferts de technologie nécessaires aux pays du Sud pour

facilitation leur permettant d'améliorer la qualité de leur vie sans toutefois compromettre celle des générations à venir ». Il tente ainsi de promouvoir l'usage avisé et le développement durable de l'environnement mondial.

³ Le PNUD est « *le réseau mondial de développement dont dispose le système des Nations Unies. Il prône le changement, et relie les pays aux connaissances, expériences et ressources dont leurs populations ont besoin pour améliorer leur vie* ».

⁴ Notons à titre d'illustration de la primauté des règles de l'OMC que, dans le litige récemment tranché (novembre 2006) entre l'UE et, entre autres, les États-Unis sur l'importation de produits biotechnologiques (OGM), l'UE s'est vu imposer le renoncement à ses mesures de précaution en faveur de la biodiversité [pourtant admises par le protocole onusien (non contraignant) de Carthagène relatif à la prévention des risques biotechnologiques], « parce que ces mesures n'étaient pas fondées sur des évaluations des risques répondant à la définition donnée dans l'Accord SPS [sur les mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC] et qu'il pouvait donc être présumé qu'elles étaient maintenues sans preuves scientifiques suffisantes ».

⁵ Dans son rapport annuel 2006, le PNUE affirme à ce propos que « *la dégradation de l'environnement au niveau national est aussi inextricablement liée aux régimes commerciaux, aux instruments économiques et aux valeurs attribuées aux biens et services naturels à l'heure de la mondialisation* ».

⁶ PNUE, GEO3, 2002

accélérer leur transition vers une structure économique moins nuisible. Parallèlement, pourquoi une Organisation mondiale du développement social ne pourrait-elle voir le jour ? En articulation avec la première, elle s'assurerait que le développement mondial se ferait dans la dignité pour tous et que les inégalités socio-économiques existantes au sein des pays et entre les pays seraient éliminées.

C. Deux décennies de développement (durable)

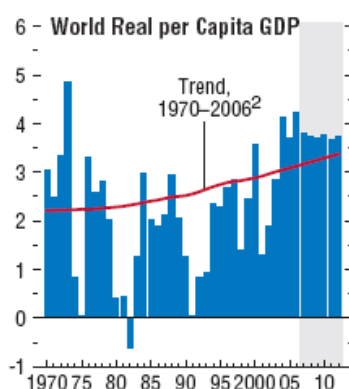
En dépit de plus de 20 ans de mise en pratique du DD et de son équation « plus égale mieux », nombreuses sont les régions du monde, l'UE comprise, qui subissent une crise sociale certaine, frappées par la paupérisation, le chômage, la précarité, la dégradation des conditions de travail, en même temps que par des désordres écologiques, sanitaires et alimentaires découlant de la quête perpétuelle de maximisation et de croissance. La priorité semble bien toujours être, coûte que coûte, à la croissance économique, à la compétitivité et à la marchandisation.

De l'avis du PNUE, les « *efforts que font les gouvernements pour résoudre les problèmes environnementaux et sociaux sont généralement tardifs et inefficaces.* »⁷. Notons quelques indices convergents qui confortent cette lecture d'un DD en mal d'équilibre.

⁷ PNUE, GEO3, 2002

C.1 Inégalités de revenu

Croissance mondiale moyenne du PIB réel/habitant



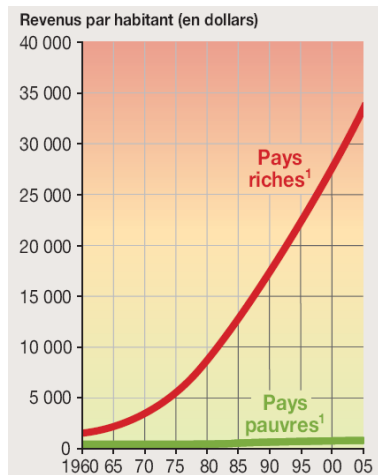
Source : *World Economic Outlook*, FMI, avril 2007

Quand bien même le niveau de vie économique mondial mesuré par le revenu par habitant va croissant, de plus en plus vite depuis l'entrée en scène des nouvelles économies à croissance rapide⁸ ou que l'espérance de vie semble s'allonger et l'alphabétisation progresser, différents rapports internationaux relatent des évolutions pour le moins surprenantes au regard des objectifs de développement durable. Les rapports du PNUD sont éloquentes en la matière.

Si l'on en croit, par exemple, le rapport 2000 du PNUD, les inégalités de revenus ont augmenté au 20^e siècle dans des proportions inconnues jusqu'alors. Ainsi, le fossé entre les pays les plus riches et les pays les plus pauvres était de 3 à 1 en 1820, de 35 à 1 en 1950, de 44 à 1 en 1973 et de 72 à 1 en 1992. Selon le rapport 2002 du PNUD, le revenu des 5% les plus fortunés de la population mondiale équivaut à 114 fois celui des 5% les plus pauvres. Le 1% de la population mondiale la plus aisée perçoit chaque année autant de revenus que les 57% les plus pauvres.

L'illustration suivante, qui prend appui sur des données de la Banque mondiale, ne nécessite aucun commentaire. Le revenu par habitant des pays riches aura connu en 45 ans une ascension digne d'une navette spatiale, pendant que les pays pauvres, pour atteindre la lune, se seront contentés de ramer sur une pirogue.

⁸ La Banque mondiale rappelle que la croissance du revenu, si elle est nécessaire, n'est pas suffisante pour réduire de manière durable la pauvreté (*World Development Indicators*, 2007).



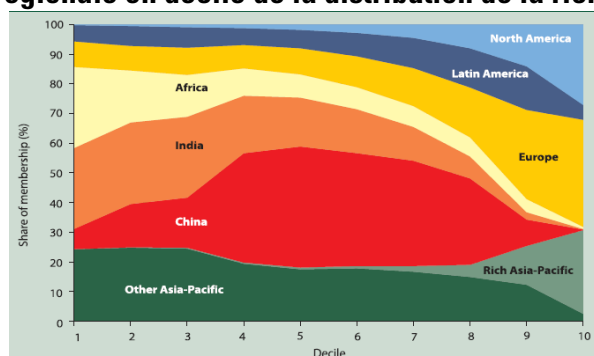
¹ Selon la classification de la Banque mondiale

Source : Atlas environnement du *Monde diplomatique*, octobre 2007

L'International Poverty Center de l'ONU fournit des données tout aussi stupéfiantes. Si l'on observe la distribution mondiale du patrimoine des ménages, qui est encore plus inégalement répartie que les revenus, on constate que 10% des adultes les plus riches disposaient en 2000 de 85% du patrimoine mondial des ménages, tandis la moitié inférieure des adultes, qui fait partie des moins riches, possèdent ensemble à peine 1% de ce patrimoine. Mieux encore, seuls 2% des adultes détiennent plus de la moitié du patrimoine mondial.

Comme le montre le graphique ci-dessous, les Amériques, l'Asie et l'Europe contribuent chacun à hauteur d'à peu près un tiers des membres du décile mondial le plus riche. La Chine occupe un bon tiers des déciles intermédiaires, tandis que l'Inde, l'Afrique et les pays asiatiques à bas revenu dominent les déciles les plus pauvres.

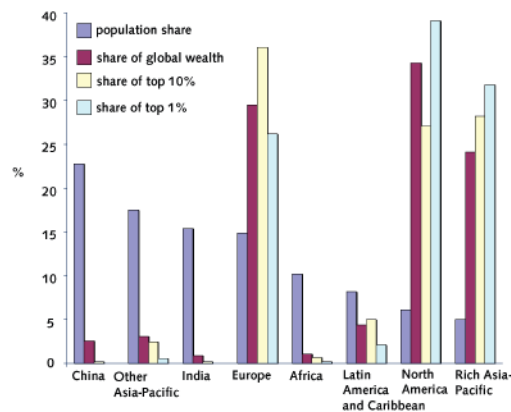
Composition régionale en décile de la distribution de la richesse mondiale



Source : Davies *et al*, *The Global Distribution of Household Wealth*, WIDER Angle n°2, 2006, WIDER-UNU

Le graphique suivant propose un constat similaire sous un autre angle : celui de la contribution des régions à la population adulte mondiale et la part du patrimoine qui leur revient, ainsi qu'au décile et au centile les plus riches.

Population et part du patrimoine mondiale par région



Source : Davies *et al*, *The Global Distribution of Household Wealth*, WIDER Angle n°2, 2006, WIDER-UNU

Toujours selon le rapport 2002 du PNUD, qui qualifie ces inégalités de « grotesques », le fossé n'existe pas qu'entre le Nord et le Sud ; alors que les pays de l'OCDE ont vu leurs revenus croître au cours des vingt dernières années, la plupart d'entre eux ont également connu une inégalité croissante des revenus, particulièrement au Royaume-Uni et aux États-Unis. Ainsi, entre 1979 et 1997, aux États-Unis, le PIB par tête a crû de 38%, alors que le revenu d'une famille à revenu moyen n'a progressé que de 9%, si bien que l'on peut affirmer que l'essentiel de la progression du revenu national a bénéficié aux très riches : le revenu des 1% de familles les plus riches a fait un bond de 140%, soit trois fois plus que la moyenne. Le revenu des 1% les plus fortunés est dix fois supérieur à celui de la famille moyenne en 1979 et 23 fois plus élevé en 1997. Les 10% de la population américaine les plus aisés disposent d'un revenu équivalent à celui des 43% les plus pauvres dans le monde. Formulé différemment, le revenu des 25 millions d'Américains les plus riches équivaut à celui de deux milliards de personnes (en 2005, le PNUD constate que les hommes qui comptent parmi les 5% les plus élevés de la distribution des revenus aux États-Unis vivent 25% plus longtemps que les hommes appartenant aux 5% les plus bas).

C.2 Malgré une modération salariale, les investissements sont insuffisants

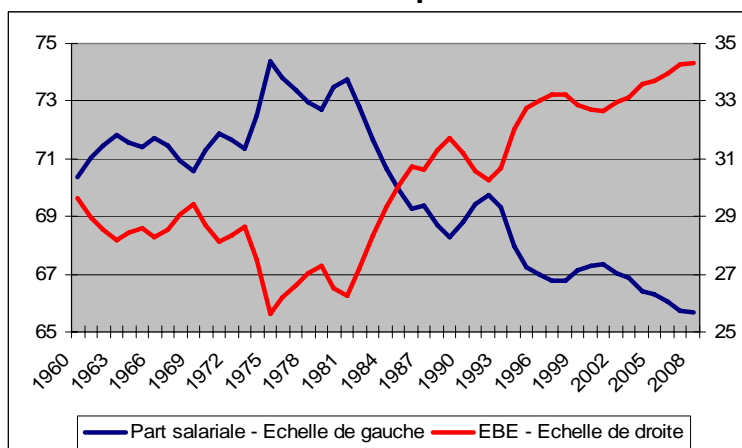
On sait que les inégalités socio-économiques, qui perdurent ou s'accroissent, contribuent à la fragmentation et au délitement sociaux ; or, l'UE n'est certainement pas épargnée par les phénomènes inégalitaires.

Si les effets de la stratégie de Lisbonne, « contribution essentielle au développement durable » selon les termes de la stratégie de DD de l'UE, se font timides en termes notamment de croissance et d'emploi, il est d'autres domaines où l'action européenne fait néanmoins preuve d'une relative efficacité en visant la recherche et l'obtention des conditions de compétitivité pour les entreprises et la « libération de leur potentiel »⁹.

⁹ Cette stratégie a été établie à Lisbonne tant pour mettre en œuvre un processus de rattrapage des EUA que pour poursuivre l'intégration économique européenne par le marché intérieur, dont elle n'est finalement qu'une relance dans l'esprit des années 80, c'est-à-dire au travers d'une politique de l'offre, de dérégulation généralisée et d'exacerbation de la concurrence.

Le processus de désinflation compétitive par le biais de la modération salariale joue en effet à plein. En d'autres termes, on peut affirmer que la croissance des salaires dans l'UE a pris du retard par rapport à celle de la productivité, et, d'autre part, que le chômage massif des deux dernières décennies a permis de contracter la masse salariale.

Part salariale et excédent brut d'exploitation en % du PIB (UE-15)



Note : part salariale corrigée des indépendants ; PIB aux coûts des facteurs, ensemble de l'économie

Source : AMECO (Annual macro-economic database ; actualisation du 07.05.2007) ; calculs CEP•L

Les salaires et l'emploi sont pourtant des déterminants de la cohésion sociale¹⁰ à laquelle aspire aussi le DD. Comme l'indique le graphique précédent, de manière généralisée en Europe, la part des salaires par rapport au revenu des entreprises est en 2006 à un taux historiquement bas : d'un niveau de 73,7% en 1981 (avec un maximum de 74,4% en 1975), elle atteint aujourd'hui un plancher record à 66%. Selon la base de données AMECO, cette substitution du travail par le capital se poursuivra et la part des revenus attribués au travail continuera de baisser en 2007 et 2008 en faveur du capital, qui se voit donc clairement de mieux en mieux rétribué que le travail.

Alors que la rentabilité des entreprises, au sens macroéconomique de l'excédent brut d'exploitation, progresse de manière inversement proportionnelle à l'évolution de la part salariale, on peut dès lors constater sans surprise, sur la base du graphique précédent, que la profitabilité des entreprises, en dépit des menaces de la mondialisation qui sous-tendent aussi les réformes structurelles européennes, est donc, actuellement, à son zénith ; en effet le taux de marge dans l'UE-15 (EBE en % du PIB) est à un niveau de 34% en 2006, inégalé depuis plus de 40 ans.

A l'appui de la politique de l'offre européenne se trouve notamment le désormais célèbre adage européen qui attribue aux profits des entreprises un effet vertueux sur l'ensemble de l'économie : « les profits d'aujourd'hui font les investissements de demain et les emplois d'après-demain ». Alors que les entreprises européennes sont rentables et lucratives sur

¹⁰ Pour le Conseil de l'Europe, la cohésion sociale se définit comme la capacité de la société à assurer de façon durable le bien-être de tous ses membres, incluant l'accès équitable aux ressources disponibles, le respect de la dignité dans la diversité, l'autonomie personnelle et collective et la participation responsable.

l'ensemble de l'économie, on constate cependant la stagnation concomitante de leurs investissements en Europe, en dépit de la diminution relative de la rémunération du travail favorisant le retour des profits¹¹.

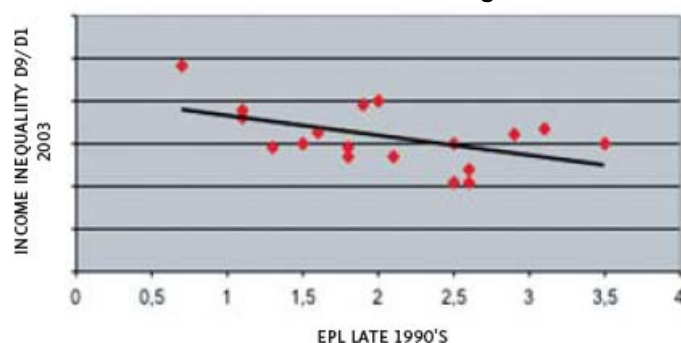
Hormis le fait que la relation semble claire et stable entre l'investissement et le chômage — lorsque l'investissement progresse, le chômage s'en ressent et diminue —, le niveau d'investissement a une incidence sur le champ des possibilités qui s'offriront aux générations futures et dénote la volonté d'améliorer et de diversifier l'appareil productif, pour le rendre par exemple éco-efficace ou augmenter la qualité de l'emploi.

C.3 Flexibilité sur le marché du travail et inégalité

Non seulement les investissements ne progressent pas, mais les politiques de l'emploi menées en Europe ces dernières années ont en outre fait émerger de nouvelles formes d'emploi dit atypique et/ou précaire — intérim, emplois à durée déterminée, emplois à temps partiel mais aussi travail de nuit, saisonnier ou à domicile.

La flexibilisation de l'emploi, menée depuis de nombreuses années déjà dans la zone OCDE, affecte la cohésion sociale et renforce les inégalités.

Relation entre faible LPE* et fortes inégalités de revenu¹²



* législation sur la protection de l'emploi (EPL en anglais)

Source : CES, Débats sur la flexicurité et les défis à relever par le mouvement syndical

¹¹ La baisse de la rémunération du travail ne peut donc guère s'expliquer par l'argument de l'intensité capitaliste, étant donné que le taux d'investissement n'a pas augmenté et qu'une part toujours plus grande de la marge va aux revenus financiers.

	EPL late 1990's	d9/d1 2003
Australia	1.5	3
BE	2.5	2.1
CA	1.1	3.8
CZ	1.9	3.9
DK	1.8	2.7
FI	2.1	2.7
FR	2.9	3.2
GE	2.5	3
JP	1.8	2.9
KOR	2	4
NZ	1.3	2.9
NO	2.6	2.1
PR	3.5	3
SP	3.1	3.36
SW	2.6	2.4
SZ	1.6	3.24
UK	1.1	3.6
US	0.7	4.83

¹²

Au sein de l'OCDE, on observe donc que plus la flexibilité est de mise dans un système productif, plus l'inégalité, mesurée ici par le rapport interdécile de revenu, croît. La faible protection de l'emploi salarié tend par ailleurs à diviser les travailleurs en catégories, les précaires, d'un côté, et les protégés, de l'autre.

Parallèlement à la diminution du poids des salaires et à leur décrochage d'avec la productivité, la tendance au renforcement de l'inégalité de répartition des revenus qui s'amorce entre les catégories de travailleurs est préoccupante.

Inégalité de répartition des revenus (rapport interquintile de revenu)

	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05
UE-15	5,1	4,8	4,7	4,6	4,6	4,5	4,5	-	4,6	4,8	4,8

Source : estimations Eurostat

Depuis 2000, l'inégalité des revenus se fait plus marquante dans l'UE-15, avec un rapport de 1 à 4,8 entre les 20% de travailleurs les moins bien payés et les 20% de travailleurs les mieux lotis.

Certes, le degré d'inégalité est toujours inférieur au niveau de 1995, mais il s'en rapproche rapidement. Ceci serait-il la conséquence de cela ? En 2006, 3,5% de la population en emploi occupent un deuxième travail, dont 23% disposent d'une formation inférieure, 41% d'une formation moyenne et 36% d'une formation supérieure.

Alors que l'inégalité des revenus tend à reprendre une voie ascensionnelle, le taux de pauvreté dans l'UE-15 stagne depuis 1995 autour de 17% de la population de l'UE-15.

Taux de risque de pauvreté (60% du revenu équivalent médian)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
UE-15	17	16	16	15	16	15	15	-	15	17	16

Si l'on considère ce taux de pauvreté avant les transferts sociaux, qui sont la marque de la solidarité nationale, le statu quo est également observé, autour de 26%, si l'on exclut les pensions des transferts, et de 42% si l'on comprend les pensions comme partie intégrante des transferts sociaux.

C.4 Conclusion

Non seulement le DD ne semble pas pouvoir éradiquer la pauvreté principalement dans les pays pauvres, mais il ne semble pas non plus à même de s'en défaire à titre secondaire dans les pays riches.

En ce qui concerne l'environnement, les phénomènes de changement climatique, de déforestation, de détérioration des sols, de désertification, de pollution chimique, de pollution des eaux douces et d'épuisement de leurs réserves, mais également ceux d'extinction

d'espèces anormalement rapide et d'épuisement des ressources naturelles¹³ disposent, à n'en pas douter, d'une visibilité accrue.

Les constatations du rapport européen relatif à la mesure des progrès accomplis sur la voie d'une Europe plus durable, qui recense l'évolution des indicateurs de DD de l'UE entre 1990 et 2005, sont limpides : « *le développement de l'UE ne peut pas encore être considéré comme durable, ni même en voie de le devenir. Très peu d'objectifs fixés dans la stratégie en faveur du développement durable de l'UE en 2001 sont en passe d'être atteints. En examinant la synthèse fournie par les indicateurs principaux, on constate qu'il n'y a que deux domaines où les changements récents ont été favorables, bien que ceux-ci soient contredits par l'évolution d'autres indicateurs du même thème. Pour tous les autres indicateurs principaux, les changements ont été insuffisants ou défavorables. [...]* Les engagements de l'Union en matière de développement durable ont débuté avec le sommet de Rio en 1992, et le développement durable est devenu un objectif du traité en 1997. Il n'est donc pas trop tôt pour examiner si la situation a évolué. Dans plusieurs thèmes, des progrès ont été accomplis dans les années 90, mais ces progrès se sont arrêtés depuis 2000. C'est notamment le cas pour la consommation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre, la pauvreté et la croissance économique ».

D. Nécessité d'une révolution copernicienne dans la représentation du monde et la finalité de nos activités ?

L'actualisation du PNDD n'est-elle pas l'occasion de reconsidérer sérieusement le modèle de DD et de se poser (à nouveau) des questions de fond quant à la finalité de nos activités et le contexte dans lequel elles s'inscrivent ?

Force est de constater, notamment eu égard aux récentes conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), que nous faisons face à un changement d'échelle dans la problématique climatique. Les évolutions climatiques, qui selon toute vraisemblance connaissent une accélération phénoménale insoupçonnée jusqu'alors, mais également les évolutions environnementales et écologiques en général, qui perturbent les grands équilibres et l'ensemble des chaînes du vivant, ne sont pas, ne sont plus à appréhender comme une simple difficulté supplémentaire ou un quelconque incident de parcours ; l'humanité arrive à un carrefour de civilisation, confrontée à des défis comme elle n'en a guère connu¹⁴.

Si le phénomène est mondial, chacun, individuellement et collectivement, signe (co)responsable ; aucune immunité contre les effets des dérèglements en question du fait d'un quelconque statut géographique, social, économique ou politique n'est à espérer. La combinaison de la pauvreté, de la pénurie des ressources et des mutations environnementales est un péril pour nos sociétés et pour nos démocraties.

¹³ Voir par exemple les toutes récentes révélations sur la pollution du Rhône, que certaines ONG assimilent à un « *Tchernobyl à la française* ».

¹⁴ Si l'on en croit le professeur américain Jared Diamond, biogéographe à l'Université de Los Angeles, nombreux sont les exemples de civilisations qui au fil des siècles ont connu une fin prématurée pour avoir désorganisé leur environnement (voir *Effondrement : Comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie*, 2006).

Les impasses vers lesquelles nous conduit le développement durable, tel qu'entendu actuellement, nous poussent à devoir refonder notre discours sur la base d'une question simple : la croissance et le développement de quoi, pour qui et pourquoi ? Une série de réflexions nous semble devoir entrer dans l'équation.

D.1 Au-delà de l'écologie de marché

La représentation du DD fournie tant par le rapport Brundtland que par le PNDD se situe dans la mouvance de la soutenabilité faible (où le souci écologique semble en pratique vraiment minimal, perçu au mieux comme un sous-ensemble de la sphère économique) et dans une logique cartésienne obsolète et déviante¹⁵ de domination de la nature : l'homme en est maître, il prétend en détenir les droits de propriété, alors qu'il n'en est que locataire.

L'un des enjeux fondamentaux du PNUÉ est de « *modifier les mentalités au niveau des individus, des entreprises et des gouvernements, qui considèrent encore le capital naturel soit comme une ressource commune inépuisable, soit comme un luxe dont la préservation peut être différée en faveur d'objectifs de développement à court terme* ». Le DD dans sa version faible actuelle promeut une « économie écologique », voire une « écologie de marché », en se fiant à la rationalité de l'économie de l'environnement qui introduit la loi du marché dans la gestion de l'environnement, intrinsèque au « système Kyoto » par exemple.

Selon cette école, l'environnement, privatisé et géré par les mécanismes du marché, est rendu monnayable : il est possible de lui attribuer un prix à payer qui englobe les externalités de son exploitation, c'est-à-dire la valeur des dommages subis et à subir du fait de son exploitation ainsi que des conséquences de celle-ci, par exemple climatiques. L'environnement et ses ressources (énergétiques, aquatiques, gazeuses) seraient donc commercialisables, pour autant que l'on y incorpore les compensations pour corriger les répercussions de l'activité. Pourtant, les dommages environnementaux sont potentiellement irréversibles (une tonne de CO₂ émise dans l'atmosphère n'est plus récupérable et ses incidences ne sont guère estimables d'un point de vue monétaire).

C'est là que se loge le nœud gordien de la durabilité, avec en son cœur le problème de la raréfaction des ressources énergétiques et naturelles. Celui-ci se situe à un double niveau : d'une part, l'évanouissement des ressources énergétiques nous pousse à la sobriété et à la transition vers le renouvelable et le propre par l'innovation dans l'intérêt partagé des générations présentes et futures, mais, d'autre part, l'usage et la ponction excessifs et démesurés des stocks énergétiques ainsi que des ressources naturelles et vitales, qui subissent pollution et dégradation, débouchent sur des déséquilibres systémiques et sphériques (bio-, atmo-, géo-, hydro-), dont les effets s'imposent à tous et menacent, in fine, parmi d'autres, l'espèce humaine. Il n'y a ici plus de calcul économique ou d'écotaxes qui vaillent.

Ne conviendrait-il pas à présent de dépasser les clivages entre la version d'un développement prônant le tout à l'homme et celle prônant le tout à la nature pour emprunter la voie médiane qui reconnaît l'évidence : intérêts et droits des hommes et de l'environnement sont indivis.

¹⁵ Descartes, par définition, ignorait les avancées scientifiques contemporaines, mais aurait-il lui-même avalisé les dérives actuelles ?

Notre logique de survie est celle de la gestion durable des écosystèmes. Ce nouvel horizon appelle un changement complet de paradigme où l'économie retrouve un rang de moyen et non de fin et où l'environnement devient une donnée fondamentale de (sur)vie et d'organisation. Préserver l'environnement, c'est adapter nos modes de vie à celui-ci et non plus l'inverse.

D.2 Le PIB n'est pas le bonheur

Le développement doit avoir pour effet d'améliorer la qualité de vie des individus et leur capacité à effectuer en toute liberté des choix de vie. La progression du développement, pour ainsi dire sa « croissance », est censée leur permettre de goûter au « bonheur », en assurant l'épanouissement de la personne par l'accomplissement de ses aspirations et l'augmentation de ses capacités ; le progrès, le grandissement sont donc humains¹⁶.

Ce processus de transformation sociale n'a a priori rien en commun avec la croissance économique et industrielle, qui est l'augmentation quantitative de la production. On peut douter de ce que la croissance soit suffisante à combler ou à satisfaire l'immense variété de besoins et de désirs des Hommes, qui ne sont pas tous de nature monétaire ou marchande¹⁷. Ceci nous ramène d'ailleurs aux enseignements du colloque organisé par la Chambre des employés privés et l'Observatoire de la compétitivité sur de nouveaux indicateurs de richesse en juillet 2006.

Le niveau de vie ne peut se mesurer à l'aune du seul PIB, fût-il par habitant, particulièrement dans des régions déjà hautement industrialisées et fortement développées. En l'occurrence, la différence de niveau de vie économique entre les EUA et l'UE, tel qu'il est mesuré par le PIB par habitant, que la stratégie de Lisbonne (qui serait donc au cœur du DD) stigmatise, ne présage en rien un surcroît de qualité de vie, peut-être même bien le contraire.

Nombreuses sont les voix qui se sont élevées depuis des années pour exprimer ce doute sur la capacité que l'on prête aux indicateurs de croissance de richesse matérielle que sont le PIB ou le PIB par habitant à mesurer adéquatement le bien-être de la nation ; cet usage dépasse la comptabilité nationale. Il est maintenant de plus en plus largement admis que, à tout le moins dans les pays dits développés, le degré de satisfaction vitale n'augmente pas en concordance avec le niveau de revenu. Par ailleurs, il ne faut pas perdre de vue que l'habitant moyen n'existe pas et qu'une analyse fine du PIB par habitant, par exemple par le biais de la répartition des revenus et de la pauvreté, s'impose pour disposer d'une vision pertinente de la réalité économique-sociale d'une région¹⁸.

¹⁶ Michel Vernières, professeur émérite d'économie à Paris I Panthéon-Sorbonne propose une définition sommaire du développement humain comme « *développement de la population, en privilégiant les progrès en matière de santé et d'éducation ; par la population en assurant sa liberté de participation à la production et aux décisions ; pour la population, en améliorant son bien-être et en réduisant les inégalités de richesse.* »

¹⁷ « *Le bien-être de l'Homme est composé de multiples éléments dont les éléments de base pour une vie agréable, la liberté et la possibilité de choisir, la santé, les bonnes relations sociales et la sécurité. Représenté sur un continuum, le bien-être est à l'opposé de la pauvreté définie comme une "absence prononcée de bien-être". Les constituants du bien-être tirés de l'expérience humaine et tels que perçus par les hommes sont dépendants des situations elles-mêmes reflet des conditions géographiques, culturelles et écologiques locales.* » (Définition arrêtée dans le cadre d'évaluation 2003 du programme d'évaluation des écosystèmes pour le Millénaire.)

¹⁸ Le PIB ignore en outre les services écosystémiques décrits par les écologues (voir leur description dans *Les écosystèmes et le bien-être de l'Homme : Un cadre d'évaluation*, rapport rédigé à l'initiative du secrétaire général

Eurobaromètre constate de son côté que le niveau de satisfaction des citoyens européens à propos de la vie qu'ils mènent évolue assez peu au cours du temps. Leur état d'esprit est certes très positif, et une grande majorité de citoyens de l'Union européenne se déclare satisfaite de sa vie en général (81% en juillet 2006, dont 60% plutôt satisfaits et 21% très satisfaits) tandis que 63% s'attendent à ce que leur vie en général ne change pas ou se détériore dans les 12 prochains mois. Ce taux de satisfaction varie très peu sur la durée, alors que le taux de croissance, lui, suit une tendance haussière indubitable. Cela n'est pas tout à fait étonnant ; nous ne savons pas à quelle distance de la « bonne vie », voire de la « vie bonne », nous sommes et les efforts annuels considérables de productivité ne semblent pas nous y faire parvenir. Le vice de raisonnement, par lequel, in fine, *quantité* est égale à *qualité* (croissance et accumulation des biens matériels comme progrès humain), constitue l'essence du fantasme productiviste, qui contribue à repousser sans cesse les limites physiques naturelles.

La version faible du DD que nous connaissons actuellement semble tout bonnement avoir intégré cette représentation fragmentaire du bien-être. Cette logique de développement *économique* à laquelle souscrit le DD, tel que censément promu par exemple par la stratégie de Lisbonne, voit consacrer les gains incessants de productivité au renforcement de l'appareil productif pour toujours produire plus (et non pas mieux) tout en engendrant toujours plus de nuisances écologiques (outre l'environnement, au travers par exemple de l'intensification du travail, qui impose aux travailleurs l'obligation non plus de travailler, mais de fournir des résultats démesurés, d'être rentables à outrance).

Il convient pourtant de se remémorer, contrairement à ce qu'une idée largement reçue laisse à penser, qu'il n'y a pas que de richesses qui soient produites uniquement dans les entreprises ; les valeurs non marchandes, dites d'usage, se manifestent par des services d'utilité publique et sociale (sous des formes statutaires bien ancrées dans la réalité) tels que l'éducation, la santé, les services de proximité et à la personne ou la culture qui, en étant utiles aux individus, ont pour effet de parfaire la qualité du tissu social et leur sentiment de bien-être. En démocratie, la valeur de ces biens est en théorie déterminée socialement, par délibération ; il ne revient donc pas à telle corporation ou à tel lobby de définir cette valeur et de juger la quantité acceptable de ces biens que la collectivité doit produire, comme c'est trop souvent le cas actuellement.

Comme la notion de développement *humain*, qu'il s'agit de faire durer, dépasse la notion de richesse marchande, et son accumulation sans fin, en englobant divers aspects non matériels, on comprend mieux l'insoutenable profonde d'un développement par le seul biais d'une croissance matérielle infinie chamboulant les équilibres vitaux. Il n'est évidemment pas ici question de renoncement à la croissance, et à ses biens matériels (à moins que des produits ne soient jugés nocifs et peu qualitatifs), qui reste un moyen de satisfaire certains besoins humains essentiels, mais, plus subtilement, de graduellement dissocier dans les pays riches la croissance économique (qui repose en grande partie sur la production de biens dont les besoins sont limités) du développement humain, reposant plutôt sur une ingénierie socioculturelle, dont la progression et la maximisation sont potentiellement illimitées¹⁹.

de l'ONU, Kofi Annan, dans le programme d'évaluation des écosystèmes pour le Millénaire), ce qui invalide l'amplitude du bien-être qu'il est censé quantifier et l'exactitude du degré de soutenabilité du développement.

¹⁹ Pour approfondir cette piste, voir *L'économie économe* du professeur J.M. Harribey.

Comme le suggérait l'économiste Jean Gadrey dans le Monde du 18.09.2007, « *plutôt que [...] de la croissance brute, il faudrait se demander comment favoriser une "croissance douce", riche en emplois de bonne qualité, pauvre en CO₂, capable de réduire la pression environnementale [...] et les inégalités d'accès aux biens fondamentaux.* »

D.3 Un nouveau dénominateur commun pour l'UE

Les questions d'environnement doivent rompre avec la logique de rentabilité ou d'efficacité, qui ne sont pas les seuls étalons de la richesse. Ceci dit, bien conçue, la politique environnementale est utilitairement considérée comme un puissant stimulant de l'investissement et, ainsi, source de croissance et d'emplois²⁰.

L'option stratégique d'une présence consolidée des pouvoirs publics devrait certainement faciliter l'instauration d'une politique industrielle énergétique, qui, comme le propose l'économiste Jean-Paul Fitoussi, pourrait par exemple trouver ses racines au sein d'une Communauté européenne de l'environnement, de l'énergie et de la recherche (CEEER), le pendant énergético-environnemental de la CECA. Il s'agirait de mettre en commun les ressources du développement économique à venir fondé sur des préoccupations écologiques (en ce également compris sociales) plus que légitimes ainsi que sur la nécessité d'une indépendance énergétique (et d'une influence géopolitique) qui pourraient être les moteurs de la croissance de demain : réduire à la fois les dépenses et les flux d'énergie et de matière, passer de la société du gâchis à l'ère de la sobriété, sans que cela nécessite une rupture technologique qui nous ferait glisser dans l'« avant-développement ».

D.4 Pour une hiérarchie des normes écologiquement responsable

Le marché seul ne peut parvenir à ce changement culturel favorable au développement durable ; s'il le pouvait, nous en aurions déjà vérifié l'efficacité de longue date.

Régule-t-on le meurtre par le marché ? Si l'on admet le principe qu'une hiérarchie des normes écologiquement (en ce compris socialement) responsable doit s'instaurer prioritairement (par exemple réduire obligatoirement les émissions de CO₂), pour laquelle les options et les valeurs sont débattues collectivement et non plus décidées par le marché à l'aune du seul profit monétaire ou du succès commercial, il faut alors pouvoir redonner tout son sens à la notion de pouvoirs publics. Les institutions reflètent certes la souveraineté des citoyens, mais elles participent également à forger leur volonté et à déterminer les comportements individuels.

Il s'agirait aussi d'accélérer le processus de « destruction créatrice »²¹ pour ouvrir la voie aux entreprises du 21^e siècle et voir le tissu industriel du passé s'adapter ou leur céder la place sur de nouveaux marchés s'inspirant de l'écologie et des écosystèmes (écologie industrielle, économie circulaire, circuits courts, etc.) et développant les richesses socialisées, créatrices d'emploi, dont la valeur repose sur leur usage social.

²⁰ Les « corporates » américaines se ruent déjà sur les « clean techs » et leurs milliards de dollars de retombées (voir par exemple *Le Monde* 2 du 02.06.2007).

²¹ Par référence au concept popularisé par l'économiste Schumpeter dans *Capitalisme, socialisme et démocratie*.

2) Le Rapport national sur la mise en œuvre de la politique de développement durable

Une des faiblesses du PNDD est probablement qu'il relève de la *soft law*, en l'absence d'une base légale appropriée. Ses objectifs n'ont donc pas de valeur juridique contraignante et sont conçus comme des lignes politiques d'orientation en vue de progresser vers un développement durable.

Le rapport national sur la mise en œuvre de la politique de développement durable, datant d'octobre 2006 et préparé par la Commission Interdépartementale du Développement Durable dans le cadre de la loi du 25 juin 2004 relative à la coordination de la politique nationale de développement durable, propose les priorités suivantes :

- assurer une économie compétitive ;
- garantir un emploi pour les travailleurs ;
- améliorer la valorisation du capital humain ;
- maintenir un régime des pensions soutenable ;
- assurer la santé des finances publiques ;
- donner la priorité aux transports en commun et transports non motorisés par rapport au transport individuel ;
- combattre le changement climatique et assurer l'approvisionnement en énergie ;
- arrêter la dégradation des ressources naturelles ;
- assurer une organisation (plus) intelligente du territoire.

Les auteurs du présent rapport peuvent a priori accepter les objectifs énumérés ci-dessus, mais, pour nombre d'entre eux, ne reconnaissent aucunement leur caractère prioritaire.

Par ailleurs, l'énumération ci-dessus semble s'inspirer bien davantage de la stratégie de Lisbonne en faveur de la compétitivité (économique) que de celle de Göteborg en faveur du développement durable, ce qui est pour le moins surprenant pour un projet de PNDD.

Il nous apparaît impératif d'inscrire les priorités d'un nouveau PNDD bien plus dans l'esprit de Göteborg (que de celui de Lisbonne) dont la stratégie semble en fin de compte plus légitime pour esquisser les lignes d'orientation du PNDD. Rappelons que celle-ci a fixé sept objectifs clés axés sur la protection de l'environnement, l'équité sociale et la cohésion, la prospérité économique et les responsabilités internationales de l'UE.

Économie compétitive

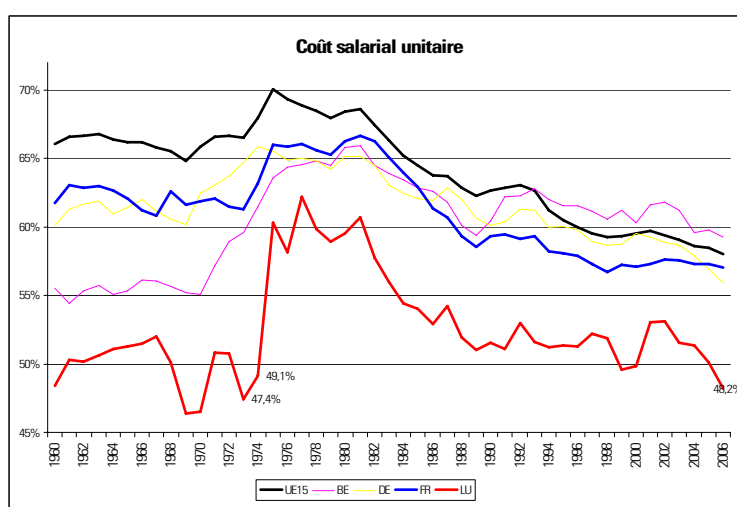
Le CES a proposé il y a quelques années que le rôle principal de l'État soit de contribuer à l'obtention et au maintien d'une qualité de vie soutenable et élevée de la population du pays, l'élément de base qui sous-tend ce rôle étant la croissance économique quantitative et qualitative. Selon le CES, la notion de qualité de vie recouvre, entre autres, le bien-être matériel, la santé, les droits fondamentaux, la cohésion sociale, la sécurité physique des personnes et la planification consensuelle de la qualité de vie à long terme. Une croissance qualitative devrait donc, aux yeux du CES, contribuer à une qualité de vie élevée.

Cette approche de consensus entre les partenaires sociaux est évidemment beaucoup plus large et plus globale que celle de la compétitivité. Il convient en effet de se remémorer ce pour quoi et pour qui nous déployons nos activités et nous voulons être « compétitifs ». Après tout, quel intérêt d'être compétitifs si nous régressons socialement ou que nous sommes en récession économique ?

La compétitivité de l'économie luxembourgeoise ne pouvant pas être abordée en détail dans le présent contexte, les auteurs de la présente note se contentent de relever deux indicateurs qui devraient donner particulièrement satisfaction à tous les adeptes de la compétitivité-coût, à savoir le coût salarial unitaire et la productivité apparente du travail.

En 2006, le Luxembourg a connu une forte baisse de son coût salarial unitaire (CSU) de 3,8%. Il s'agit de la deuxième plus forte baisse de l'UE-27, derrière la Hongrie (-3,9%). Cette baisse est la quatrième consécutive, si bien que le CSU luxembourgeois a baissé au total de plus de 9% depuis 2002.

En effet, le Luxembourg a atteint, avec un CSU de 48,2%, son plus bas niveau depuis le début des années 1970. De plus, l'écart avec les pays voisins s'accroît considérablement, ces derniers n'ayant pas connu la forte baisse du Luxembourg ces dernières années, la seule année de véritable hausse ayant eu lieu en 2001 en raison d'une progression de l'emploi beaucoup plus forte que la croissance économique, les entreprises n'ayant pas anticipé le retournement conjoncturel.

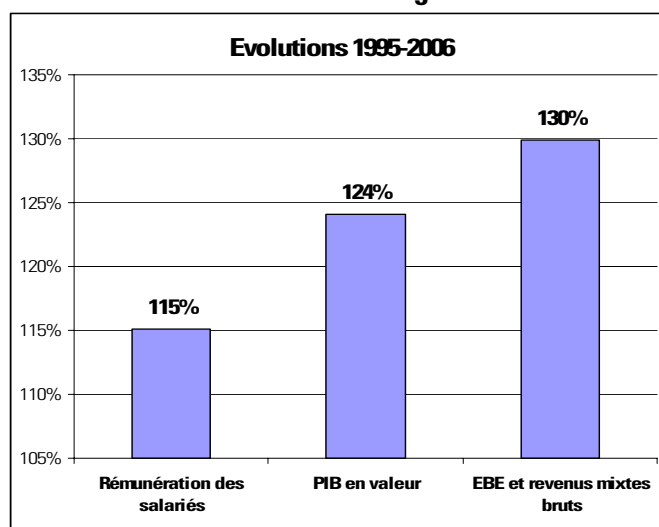


Source : Statec

Cette forte baisse du CSU et donc de la part des salaires dans la richesse nationale a entraîné une forte progression de l'excédent brut d'exploitation et des revenus mixtes bruts qui bondissent de 19,4% en 2006, soit la plus forte progression jamais enregistrée.

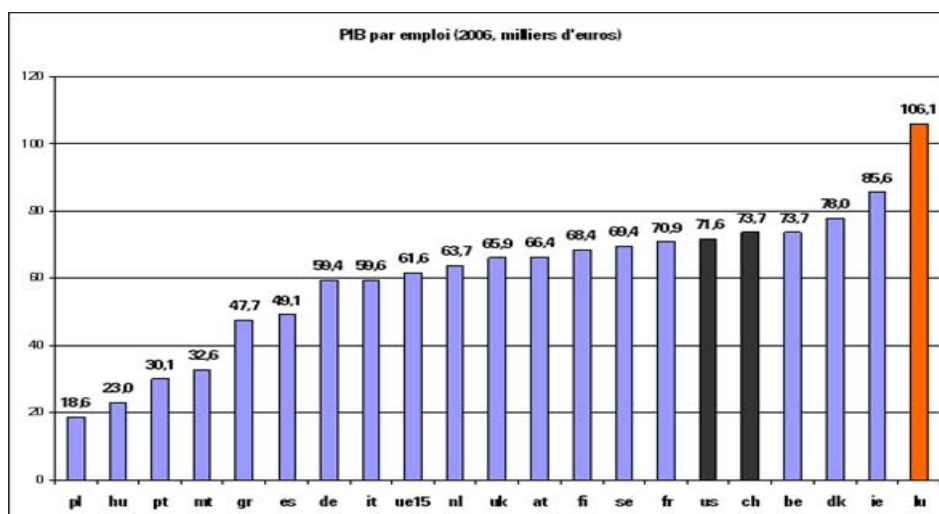
De fait, entre 1995 et 2006, on peut constater qu'une part de plus en plus importante de la richesse nationale a été distribuée en faveur des entreprises et au détriment des salariés, l'EBE ayant augmenté à un rythme plus rapide que la croissance du PIB en valeur et, inversement, la masse salariale ayant augmenté moins rapidement.

Progression des salaires et de l'excédent brut d'exploitation + revenus mixtes au Luxembourg



Source : Statec

Toujours à la faveur d'une croissance 2006 du PIB luxembourgeois particulièrement forte, le Luxembourg a également franchi le cap symbolique des 100.000 euros de PIB par emploi.



Source : Statec

Avec 106.100 euros de richesse produite par emploi, le Luxembourg se situe en première place au sein de l'Union Européenne. Il devance de 24% l'Irlande et bien plus largement ses voisins et principaux partenaires. Chaque emploi permet en effet d'y créer une richesse de 44% plus élevée qu'en Belgique, 49% qu'en France et 79% qu'en Allemagne. Même au-delà des frontières de l'Union européenne, le Luxembourg se distingue par sa performance, puisqu'il devance largement les États-Unis ou encore la Suisse avec un PIB par emploi respectivement supérieur de 48% et 44%.

Pendant ce temps, le Luxembourg ne s'est pas non plus immunisé contre les inégalités, dont il n'est pas exempt. Prenons le rapport interquintile de revenus (S80/S20) qui nous indique, d'un point de vue statistique, un statu quo relatif et apparent en termes de répartition des revenus.

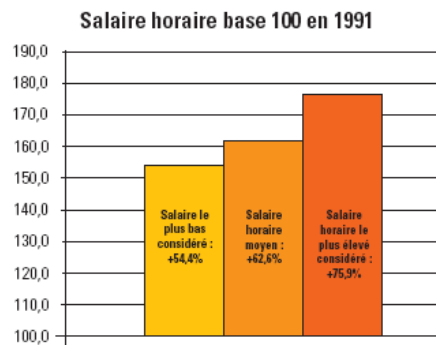
Le Statec décompose ce chiffre et montre toutefois « que les 20% des résidents luxembourgeois les plus pauvres ne perçoivent que 9% du revenu total équivalent contre 36% pour les 20% les plus riches. Cela signifie que 60% des individus dont le revenu équivalent n'est pas situé parmi celui des plus pauvres ni celui des plus riches se partagent 55% du revenu total. »

Si les rapports inter-fractiles sont des indicateurs fréquents d'inégalité de revenus (ici l'interquintile S80/S20), ils ne comparent cependant que deux niveaux de revenu équivalent à deux points précis de la distribution. Ils n'offrent en effet pas de vue sur ce qui se passe à d'autres niveaux. Ainsi, ce n'est pas parce que les valeurs de S80 et de S20 semblent pratiquement inchangées depuis 2000, et donc que les inégalités n'ont ni évolué ni reculé, que d'autres fractiles de revenus ne peuvent pour autant progresser, par exemple les revenus du 1 % les plus riches, et que ce centile ne s'est pas enrichi (cf. par exemple les commentaires supra tirés du rapport 2002 du PNUD).

Ainsi, si l'on scrute un autre rapport, cette fois sous l'angle de la rémunération horaire (et non plus du revenu équivalent), on voit l'écart se creuser au Luxembourg entre les hauts et les bas revenus (on pourrait parler d'un ratio S95/S20)²² sur la dernière quinzaine d'années : les salaires élevés gagnaient 3,8 fois plus que les salaires les plus faibles en 2005, alors que le rapport étaient de 3,3 en 1991. Il apparaît, à la lecture du graphique suivant, que la croissance des salaires horaires luxembourgeois entre 1991 et 2005 est en effet bien plus rapide pour les salaires élevés que pour les bas salaires.

²² Le mécanisme de calcul exclut les 20% des salaires les plus bas et les 5% des salaires les plus élevés pour définir le salaire moyen utilisé afin de fixer le coefficient d'ajustement, comme décrit dans le règlement grand-ducal ad-hoc.

Évolution 1991-2005 de certains salaires horaires choisis

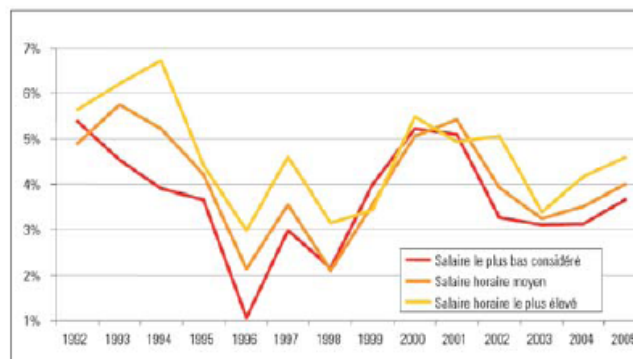


Source : Projet de règlement grand-ducal relatif aux coefficients d'ajustement (2006) ; calculs et graphique CEP•L

Sur la période observée, pendant que les salaires les plus faibles augmentaient de 54,4%, le salaire moyen augmentait lui de 62,6% et les salaires les plus élevés de 75,9%. Hors index, la progression des salaires élevés est même plus de deux fois supérieure aux salaires les plus faibles. Si les 20% des salaires les plus faibles ont connu sur quinze ans une progression de moins de 15%, les 5% des salaires les plus élevés ont connu de leur côté une progression de près d'un tiers.

Plus on s'élève donc dans la hiérarchie des salaires, plus les augmentations salariales sont fortes, tant en valeur absolue qu'en valeur relative.

Evolution annuelle du salaire horaire



Source : Projet de règlement grand-ducal relatif aux coefficients d'ajustement (2006) ; graphique CEP•L

Au regard des évolutions annuelles de chaque catégorie de revenu, on constate que la courbe des salaires les plus faibles est presque systématiquement en dessous de celle des salaires les plus élevés. Une progression plus rapide des salaires faibles par rapport aux salaires élevés n'a pu être constatée qu'à deux reprises depuis 1992 : en 1999 (+ 0,5 point) et en 2001 (+ 0,2 point).

Assurer la santé des finances publiques

Les deux défis suivants auxquels les auteurs de la présente note dévient également le caractère prioritaire :

- assurer la santé des finances publiques ;
- maintenir un régime des pensions soutenable.

Les Administrations publiques luxembourgeoises présentent en 2006 un excédent budgétaire de 233,5 millions d'euros, ce qui correspond à quelque 0,7% du PIB, alors qu'en moyenne la zone euro affiche un déficit de -1,6% du PIB en 2006.

Ces chiffres concernent l'ensemble des Administrations publiques, c'est-à-dire l'État central (et son budget), les établissements publics, les Fonds spéciaux d'investissement, les communes et les administrations de la Sécurité sociale, notamment les caisses de pension. C'est bien cet ensemble d'organismes qui est considéré dans le cadre des critères européens de comptabilité publique dits de Maastricht qui autorisent un déficit maximum de 3% du PIB.

Au niveau de l'Administration centrale, qui comprend l'État central, les établissements publics ainsi que les Fonds d'investissement, les estimations pour 2006 se sont considérablement améliorées au fil des mois. En effet, entre octobre 2006 et aujourd'hui, les estimations concernant le déficit de l'Administration centrale se sont réduites de 73% en passant de 1.112 à 304 millions d'euros.

D'où provient ce déficit de 304 millions d'euros de l'Administration centrale en 2006 ? Soulignons que le budget de l'État central, présenté de manière traditionnelle, c'est-à-dire sans les établissements publics et les fonds d'investissement, affiche, selon le projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2006, un excédent de 251,7 millions d'euros alors même que le budget voté anticipait un déficit de 301,7 millions. Cette amélioration de plus de 550 millions d'euros est due à une progression des recettes plus rapide de 1.063 millions par rapport aux anticipations du gouvernement.

Le compte général 2006 qui se solde donc par un excédent est différent du solde selon les critères de Maastricht qui lui, est toujours en déficit en raison des dépenses engendrées par les fonds d'investissements et financées par des réserves antérieures, lesquelles ne sont pas prises en considération dans les critères de Maastricht. Cet excédent s'accompagne d'une progression des avoirs des fonds qui se sont élevés en 2006 à près de 1,5 milliard d'euros.

En 2007, les finances publiques continuent de s'améliorer. Si le solde pour les quatre premiers mois est négatif à - 316 millions²³, cela ne revêt aucun caractère alarmiste. En effet, les premiers mois de l'année sont habituellement déficitaires. Ce solde est d'ailleurs en amélioration de 41,1% par rapport à 2006 (- 536,2 millions). Pour mémoire, en 2005, le déficit des quatre premiers mois s'établissait à - 643 millions.

²³ Il s'agit des recettes et dépenses de l'État central, hors établissements publics et avec une estimation partielle des fonds spéciaux.

Pour dresser le bilan de santé des finances publiques, il est souhaitable de ne pas se réduire à scruter leur situation sur une seule année, au risque de tronquer quelque peu la réalité. L'état des finances publiques peut varier d'une année à l'autre, victime d'un trou d'air conjoncturel, sans que cela ne remette en cause la tendance de fond sur le moyen ou long terme. C'est pourquoi l'observation des besoins et capacités de financement de l'État sur la longue période s'avère très instructive dans l'établissement du bilan.

Ainsi, si le déficit entre les dépenses et les recettes des exercices annuels est bien réel, il n'en va pas de même pour le solde cumulé. En effet, depuis 1995 (année la plus lointaine à laquelle on puisse remonter à ce jour), ce sont au total plus de 5.600 millions d'euros qui ont été accumulés par l'ensemble des administrations publiques luxembourgeoises et ce, malgré les déficits de 2004 et 2005 qui, pour un montant de quelque 360 millions au total, semblent quelque peu dérisoires au regard des sommes accumulées antérieurement.

Précisons toutefois que la plus grande partie de ces surplus thésaurisés se retrouve sur le compte de l'Administration de la Sécurité sociale, notamment celui des caisses de pension, et n'est donc pas disponible pour couvrir des dépenses courantes de l'Administration centrale.

ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Dépenses	5 995,9	6 496,6	6 675,5	7 150,1	7 793,6	8 270,1	8 606,5	9 963,6	10 772,6	11 668,9	12 545,0	13 201,1
Recettes	6 361,5	6 685,2	7 276,3	7 736,5	8 469,2	9 583,4	9 985,1	10 467,3	10 899,6	11 342,8	12 512,3	13 434,6
Capacité/besoin de financement	365,7	188,7	600,8	586,4	675,6	1 313,3	1 378,5	503,7	127,0	-326,1	-32,7	233,5
Résultat cumulé	365,7	554,4	1 155,2	1 741,6	2 417,2	3 730,5	5 109,0	5 612,7	5 739,7	5 413,6	5 380,9	5 614,4
ADMINISTRATION CENTRALE	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Dépenses	4 103,5	4 503,6	4 590,7	4 984,9	5 425,4	5 901,6	5 970,0	7 012,5	7 510,9	8 270,2	8 866,8	9 422,4
Recettes	4 188,9	4 437,0	4 938,9	5 232,9	5 730,0	6 513,2	6 625,2	6 907,8	7 186,8	7 570,9	8 485,1	9 117,9
Capacité/besoin de financement	85,3	-66,6	348,2	248,0	304,6	611,6	655,2	-104,7	-324,1	-699,3	-381,7	-304,6
Résultat cumulé	85,3	18,7	366,9	614,9	919,5	1 531,1	2 186,3	2 081,6	1 757,5	1 058,2	676,5	371,9

Malgré les récents déficits de l'Administration centrale, le surplus cumulé au niveau des Administrations publiques continue à augmenter puisque le déficit de l'Administration centrale (voire des Communes) est plus que compensé par l'excédent de la Sécurité sociale. Ce n'est qu'en 2004 et 2005 que le surplus accumulé des Administrations publiques a diminué parce que les excédents de la Sécurité sociale n'ont pas réussi à couvrir le déficit de l'Administration centrale et des Communes. Même si la situation est plus préoccupante pour l'Administration centrale, on peut constater que là encore, sur l'ensemble de la période, l'État central disposait en 2005 de réserves pour un montant de près de 680 millions d'euros et que, en cet instant T de la rédaction de cette contribution, les réserves se seraient toutefois amenuisées, au point de chuter à un montant de quelque 370 millions. Ce niveau est toutefois toujours susceptible d'évoluer.

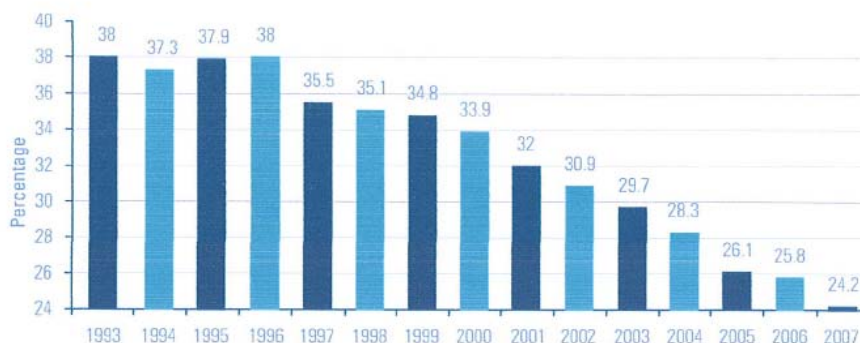
Par ailleurs, la cohérence de la démarche sur le plan des finances publiques est mise en question par la tendance lourde que l'on constate dans l'UE, mais aussi au Luxembourg, d'une baisse constante de l'impôt des sociétés²⁴.

²⁴ Ce phénomène serait-il, de près ou de loin, lié à l'observation de Platon dans la *République* qui notait que les oligarques, de par leur amour de l'argent, ne sont guère disposés à payer l'impôt ?

Une illustration supplémentaire des effets de l'esprit de Lisbonne trouve son incarnation dans la politique fiscale des États membres.

Si l'on examine l'impôt sur les sociétés dans l'UE à l'aide du graphique ci-dessous, on voit que celui-ci a connu une diminution drastique de son taux nominal moyen depuis 1993, près de 14 points de %.

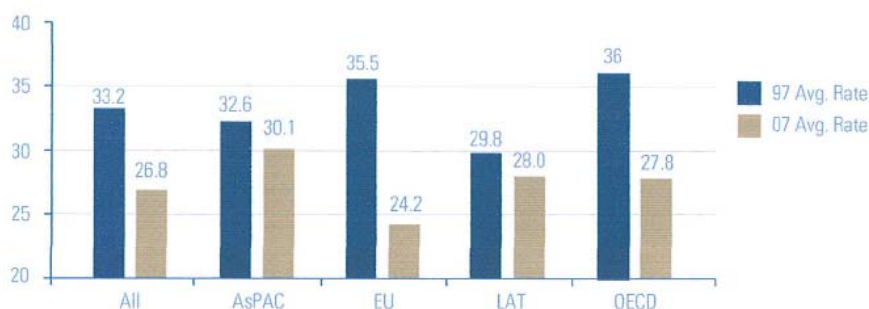
Impôt sur les sociétés dans l'UE 1993-2007



Source : KPMG

Ceci a pour effet, dans une comparaison régionale, de placer l'UE en pole position, alors qu'en 1997 elle connaissait le taux moyen le plus élevé (graphique ci-dessous).

Impôt sur les sociétés dans différentes régions 1997-2007



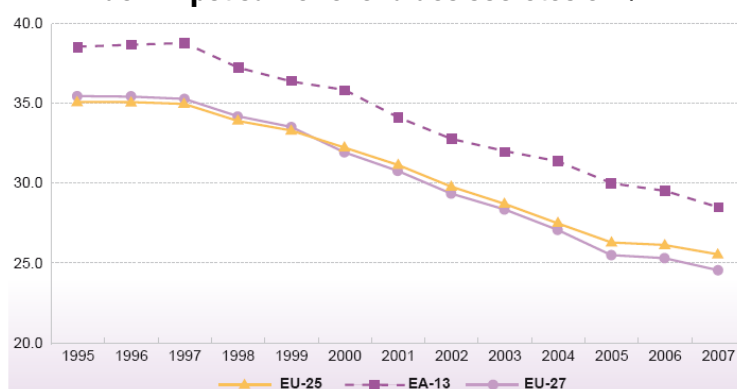
Note : All = tous les pays recensés, AsPAC = zone Asie-Pacifique, LAT = Amérique du Sud

Source : KPMG

A noter que les États-Unis, absents de ce graphique, disposent d'un taux d'imposition des sociétés invariable et inchangé depuis 1993, à l'exception de deux années, à un niveau de 40%.

Cette forte tendance baissière dans l'UE est d'ailleurs confirmée par Eurostat, qui, sur la période observée, constate quelque 10 points de moins en matière d'imposition des sociétés.

Évolution 1995-2007 du taux légal maximum ajusté de l'impôt sur le revenu des sociétés en %



Note : le taux légal maximum ajusté de l'impôt sur le revenu des sociétés prend en compte l'impôt sur le revenu des sociétés (IRS) et, le cas échéant, les surtaxes, les taxes locales, voire les taxes supplémentaires prélevées sur des bases d'imposition semblables à l'IRS, mais pas toujours identiques. Afin de tenir compte de ces composantes, le simple taux de l'IRS a été ajusté à des fins de comparaison.

Source : Eurostat

Ceci étant dit, dans une réflexion globale sur l'attractivité fiscale et la « compétitivité », lorsque l'on parle de l'impôt sur les sociétés en %, il s'agit du taux officiel d'imposition. Vouloir analyser la fiscalité sur la seule base du taux d'imposition sur les bénéfices ne rend qu'une image bien partielle de la réalité fiscale des entreprises.

Ainsi, à côté des questions d'assiettes fiscales, il convient de ne pas omettre d'autres aspects de la fiscalité des entreprises. L'impôt sur les sociétés est en effet loin de constituer le seul élément fiscal pour les entreprises, puisqu'elles paient également en amont d'autres impôts sur la production²⁵, dont on déduit les subventions d'exploitation.

Impôts sur les bénéfices des sociétés et autres impôts sur la production en 2005 (en millions d'euros)

	Impôts - subventions sur la production (1)	Impôts sur les bénéfices des sociétés (2)	(1) en % de (2)
Danemark	-417,2	7.954,5	-5,2%
Irlande	73,5	5.503	1,3%
Pays-Bas	2.265	18.735	12,1%
Luxembourg	322,4	1.752,7	18,4%
Belgique	2.484,6	10.222,3	24,3%
Autriche	1.884,5	5.840,3	32,3%
France	57.863	45.637	126,8%
Italie	42.918	33.185	129,3%
Allemagne	20.660	-	-
Finlande	-1.436	-	-
Suède	-	10.729,1	-
Grèce	-	6.429	-
Espagne	3.675	-	-
Portugal	-	-	-
Royaume-Uni	-	59.653,2	-

Source : Eurostat ; calculs CEP•L

²⁵ Selon le SEC95 : « Les autres impôts sur la production englobent tous les impôts que les entreprises supportent du fait de leurs activités de production, indépendamment de la quantité ou de la valeur des biens et des services produits ou vendus. »

En la matière, la fiscalité luxembourgeoise est assez favorable aux entreprises : alors qu'au Luxembourg, ces impôts sur la production (moins les subventions d'exploitation) s'élèvent à 18% des impôts sur les bénéfices des entreprises, dans certains pays, on peut constater que ces impôts sur la production sont beaucoup plus importants, non seulement rapportés en termes absolus, mais également comparés à l'impôt sur les bénéfices des sociétés. En France et en Italie, ils dépassent ainsi le montant de l'impôt sur les bénéfices (plus de 125%).

Maintenir un régime des pensions soutenable

Si, en matière de dette publique, il importe de ne pas mener de faux débats, il en va de même pour la sécurité sociale. Ces questions devront être abordées en toute sérénité en évitant de créer un climat propice à un choc des générations, puisque, *« en économie, comme en tout domaine, l'exagération d'un problème est rarement un bon prélude à sa solution »*.

En ce qui concerne la priorité de « maintenir un régime des pensions soutenable », il est d'abord nécessaire de constater qu'actuellement le régime luxembourgeois se trouve donc en parfaite santé financière. Les réserves cumulées de la sécurité sociale s'élèvent actuellement à près de 5 milliards € (plus de 200 milliards d'anciens francs), en très large partie au crédit de l'assurance pension.

Le financement des retraites est plus que jamais placé sous les feux de l'actualité par les réformistes européens pour souligner l'urgence de la problématique des retraites des générations futures, qui ne devraient plus pouvoir être assurées par des mécanismes publics pourtant efficaces. Les défis qui se dessinent ne seront évidemment pas surmontés en jouant une génération contre l'autre, mais seulement si ceux-ci sont relevés par l'ensemble des acteurs ; il conviendra donc d'éviter une « guerre entre les générations ».

Si la solidarité intergénérationnelle trouve ici toute son importance, comment oublier que celle-ci n'est toutefois pas à sens unique. C'est ainsi que la question du financement des retraites sera aussi une question de solidarité manifestée à la fois par les jeunes vis-à-vis de leurs aînés et entre les entrepreneurs et les salariés, s'exprimant en grande partie en termes de répartition des gains futurs de productivité, qui pourraient permettre de financer avec moins d'actifs un nombre plus élevé de retraites²⁶.

Contrairement à ce qui est affirmé dans le rapport national sur la mise en œuvre de la politique de développement durable, le phénomène des préretraites ne peut être incriminé dans la faiblesse du taux d'emploi des travailleurs âgés ; celui-ci ne varierait guère si tous les préretraités étaient encore actifs :

- le nombre de personnes en préretraite ajustement au 31 décembre 2005 représente 0,26% de l'emploi intérieur salarié de décembre 2005 (respectivement 0,38% de l'emploi national et 0,24% de l'emploi intérieur total) ;
- le nombre de personnes en préretraite au 31 décembre 2005 représente 0,43% de l'emploi intérieur salarié de décembre 2005 (respectivement 0,62% de l'emploi national et 0,40% de l'emploi intérieur total).

²⁶ Cf. à ce sujet la prise de position de l'OGB-L et du LCGB sur les lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi (2005-2008).

Nombre de préretraites en cours au 31 décembre 2005

Préretraite	Ajustement	Travail posté	Solidarité	Progressive	Total
Employés	394	117	151	1	663
Ouvriers	371	212	7	0	590
Total	765	329	158	1	1253

Source : ministère du Travail, rapport d'activité 2005

Emploi en décembre 2005

Emploi salarié intérieur	Emploi intérieur	Emploi national	Population active	
292.452	313.507	201.985	212.638	

On constate donc immédiatement que la préretraite n'est responsable que marginalement du taux d'emploi relativement bas des seniors. Le taux d'emploi des personnes âgées de 55-64 ans au Luxembourg se situe en 2005 à 31,7%.

Sur la base de ce taux d'emploi 2005, on peut estimer que, si tous les bénéficiaires de la préretraite ajustement occupaient un emploi à ce moment, le taux d'emploi des 55-64 ans aurait augmenté, d'après nos calculs, à 33,3%, alors que l'objectif de Lisbonne est de 50% en 2010. Si tous les bénéficiaires de la préretraite (4 types confondus) avaient occupé un emploi à ce moment, le taux d'emploi des 55-64 ans aurait augmenté, d'après nos calculs, à 34,3%.

Finalement, on est en droit de se demander si cette volonté persistante d'augmenter le taux d'emploi des travailleurs âgés, au-delà de 60 ans (voire de 65 ans), n'est pas un moyen pour justifier des retraites qui seront rendues plus faibles, par décret. Relevons avec l'EuroMemorandum Group que « *des taux d'emploi élevés pour les plus de 60 ans peuvent être la conséquence d'opportunités de carrière attractives et de conditions de travail favorables, comme c'est le cas dans les pays nordiques, mais cela peut aussi être dû à la faiblesse des retraites qui incite les personnes âgées à poursuivre une activité comme aux États-Unis.*

La tendance européenne consistant à considérer des systèmes de retraite généreux comme un obstacle à l'emploi va clairement dans la seconde direction et une plus forte participation au marché du travail serait alors la conséquence des réformes des systèmes de retraite contraires au Modèle Social Européen. En comparaison, selon les données du Luxembourg Income Study (LIS), le taux de pauvreté des personnes âgées de plus de 65 ans était de 3,48% au Luxembourg en 2000 contre 24,53% aux États-Unis.

Le rapport national sur la mise en œuvre de la politique de développement durable estime que « *bien que le système de retraite de la sécurité sociale semble en bonne santé financière, il apparaîtra invivable à long terme dans le contexte des règles actuelles.* ».

On ne peut donc éviter de constater qu'il n'existe actuellement aucun problème de financement des pensions au Luxembourg. Des projections à 50 ans qui prédisent des problèmes à ce niveau sont hasardeuses puisque, déjà, de simples prévisions à quelques années seulement s'avèrent finalement souvent erronées.

Depuis des décennies, le Luxembourg n'a pas dû procéder à des augmentations de cotisations pour les caisses de pensions. La recommandation de réformer les systèmes de pension est largement prématurée pour le Luxembourg. Par ailleurs, il existe au Luxembourg un mécanisme qui prévoit l'évaluation régulière de la situation financière des caisses de pension.

Aujourd'hui les réserves de ces caisses de pensions s'élèvent à un niveau tel qu'il ne faut pas penser à des augmentations de cotisations ou à un report de l'âge de la retraite, mais plutôt à un placement des réserves des caisses de pensions de manière à ce qu'elles fructifient sainement. Par ailleurs, ces réserves pourraient être utilement utilisées pour financer des investissements dans la recherche et le développement permettant de ce fait d'augmenter la productivité globale de l'économie luxembourgeoise.

En tout cas, moderniser les systèmes de retraite ne peut aucunement signifier le remplacement d'un système par répartition par un système basé sur la capitalisation. Ce leurre ne peut en effet apporter aucune solution à un éventuel problème de financement.

En effet, écoutons Jean-Marie Harribey, professeur agrégé de sciences économiques et sociales à l'Université Montesquieu-Bordeaux IV : *« le point de départ du raisonnement est toujours le même : dans un régime de retraite par répartition les actifs payent pour les inactifs et, compte tenu du raccourcissement de la vie active et de l'allongement de l'espérance de vie, la charge pesant sur les actifs sera toujours plus lourde dans un tel système. Sous-entendu : dans un système par capitalisation, les actifs ne payent plus pour les inactifs.*

Or, quel que soit le système, les retraites représenteront toujours une partie du produit national de la période où elles seront versées. Les actifs du moment font toujours vivre par leur activité productive les inactifs du moment et l'épargne utilisée aujourd'hui à des fins productives sera récupérée par les épargnants sur le compte de la production de demain réalisée par les actifs de demain. Contrairement à ce qui est suggéré, l'épargne placée dans des fonds de pension n'est pas mise en réserve. Il n'y a pas de congélateur de revenus car le revenu national n'est pas un stock, c'est un flux qui est engendré à chaque période. On ne finance donc jamais sa propre retraite. Un capital placé aujourd'hui ne grossira demain que si un actif travaille demain.

Où se situe alors la différence entre le système par répartition et celui par capitalisation ? Le second système institue des droits de prélèvement sur le revenu national futur différents et donc plus inégaux selon les individus que le premier, l'accès à ces droits se faisant par le biais de capacités d'épargne différentes, les inégalités actuelles préparant ou aggravant les futures ».

Si le rendement du système de répartition était en tendance égal au taux de croissance de l'économie, tandis que celui du système par capitalisation lui était supérieur, cela traduirait évidemment, selon Harribey, une évolution du rapport de forces en faveur des rentiers et non l'existence d'une source miraculeusement plus abondante sur le plan macroéconomique.

Toujours selon Harribey, *« en France, il y avait en 1995 environ 1 actif pour 1,6 inactif. En 2040, il y aura 1 actif pour 2 inactifs. Pour que la charge des inactifs sur les actifs ne s'alourdisse pas économiquement, il faudra donc que la productivité des actifs progresse en 45 ans davantage*

que ne se détériore le rapport actifs/inactifs, c'est-à-dire $2/1,6 = 1,25$. Cela donne un taux de croissance annuel moyen de 0,5%. Il suffit donc que la productivité individuelle moyenne progresse au moins de ce taux pour que la charge économique sur les actifs s'allège. Si l'on met en rapport les actifs et les seuls retraités, il y avait 1 actif pour 0,52 retraité en 1995. En 2040, il y en aura 1 pour 0,975. Soit un coefficient multiplicateur de 1,875, correspondant à un taux d'accroissement annuel moyen de 1,4%.

Là encore, il est fort probable que la charge pesant sur les actifs ne s'aggravera pas. Se rappelle-t-on qu'au lendemain de la seconde guerre mondiale un agriculteur français nourrissait environ trois ou quatre de ses compatriotes ? Personne ne s'émeut aujourd'hui qu'il en nourrisse 40 ou 50, alors que l'agriculture productiviste fait des ravages.

Pourquoi alors tant d'inquiétudes au sujet du financement des retraites ? Parce que le moindre changement dans la structure démographique ou dans la manière d'utiliser le temps de vie oblige à repenser régulièrement la répartition des revenus, et cela d'autant plus que la croissance économique serait modérée, car en cas de forte croissance les nécessaires redistributions peuvent être assurées par le surplus de croissance. De plus, il oblige à repenser simultanément les formes de prélèvements (assiette, taux) pour financer les prestations ».

A la lumière de ces réflexions, il faut en effet se poser la question pour quelles raisons il faudrait migrer d'un régime par répartition équitable vers un régime par capitalisation qui l'est moins, si ce n'est pour offrir aux prestataires privés d'assurances pensions des marchés mirobolants.

Pour l'économiste Gilbert de Swert, directeur du service d'études de la CSC, « la capitalisation (où l'on "épargne" aujourd'hui pour toucher demain) est moins sûre et plus sensible au vieillissement que la répartition (où les actifs d'aujourd'hui paient pour les pensionnés d'aujourd'hui). En effet, après 2010, les banques et fonds de pensions vont devoir sortir beaucoup de liquidités pour payer les pensions complémentaires aux baby boomers qui arriveront à la pension. Au même moment, il y aura moins de jeunes épargnants pour placer leur argent. Les taux de rendement des placements vont donc chuter, ce qui va déstabiliser l'économie. Le FMI lui-même l'a annoncé. Ces problèmes sont prévisibles.

Mais d'ores et déjà des difficultés existent aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et aux États-Unis où la capitalisation massive a débuté plus tôt. Le rendement des placements ne suffit pas à garantir les dépenses. Aux Pays-Bas, des mesures ont été prises : augmentation importante des primes, réduction ou suppression de l'indexation aux pensionnés...

Quant aux actifs, leur contrat est modifié en cours de route. Par exemple, on ne garantit plus un pourcentage du dernier salaire mais du salaire moyen. Chez nous [Belgique] aussi pas mal d'assurances groupe ont changé la donne. On passe d'un système de bénéfice fixe à celui de contribution fixe. On ne sait donc plus ce qu'on va réellement toucher quand on arrivera à la retraite. On pourrait aussi ajouter à ce tableau les fonds de pension qui se sont écroulés dans des faillites (en Angleterre, en Allemagne mais aussi chez nous par exemple aux Galeries Anspach), flouant ainsi des milliers de travailleurs.

Il faut encore dire que la capitalisation n'est pas un système social car le droit à la pension complémentaire ne prévoit pas de périodes assimilées (ou alors très courtes) en cas de maladie, chômage, etc. Par ailleurs, quand les fonds de pension offrent une rente mensuelle ou trimestrielle, la perte de pouvoir d'achat est importante pour la personne qui en bénéficie car les rentes ne sont pas indexées, à l'inverse de ce qui se passe pour les pensions légales ».

Les autres priorités indiquées par le rapport

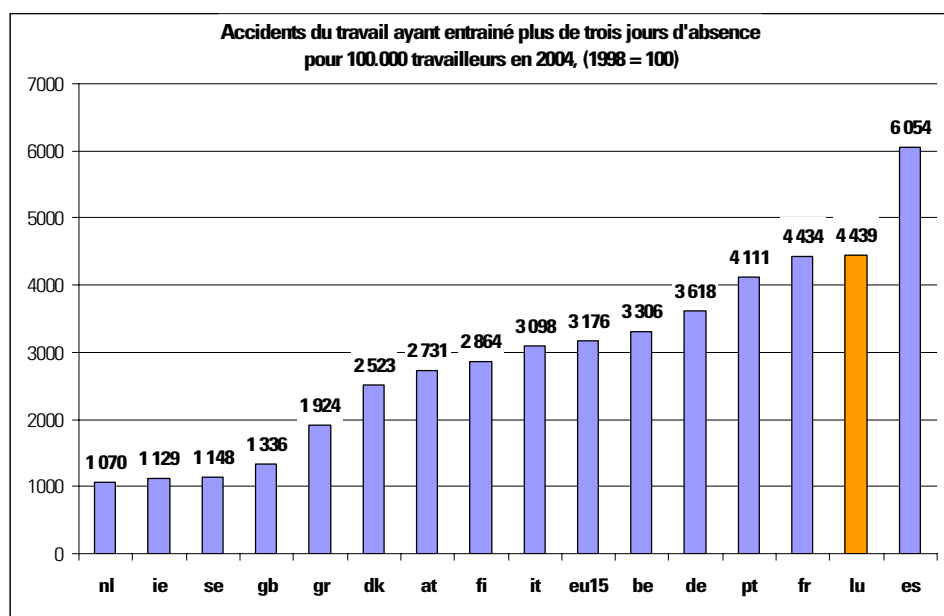
Les auteurs de la présente note peuvent partager les autres priorités indiquées dans le rapport national sur la mise en œuvre de la politique de développement durable, sous réserve de les compléter par celles énumérées au point 3 ci-après, à savoir

- garantir un emploi pour les travailleurs ;
- améliorer la valorisation du capital humain ;
- donner la priorité aux transports en commun et transports non motorisés par rapport au transport individuel ;
- combattre le changement climatique et assurer l’approvisionnement en énergie ;
- arrêter la dégradation des ressources naturelles ;
- assurer une organisation (plus) intelligente du territoire.

Les auteurs de la présente ne partagent toutefois aucunement les « recettes » proposées par le rapport national sur la mise en œuvre de la politique de développement durable (p. 115). Ils demandent en outre que la priorité « garantir un emploi pour les travailleurs » soit adaptée en « garantir un emploi pérenne et de qualité pour les travailleurs ».

Accidents de travail

Rappelons par exemple que le Luxembourg demeure un des pays d’Europe où les accidents du travail sont les plus nombreux.



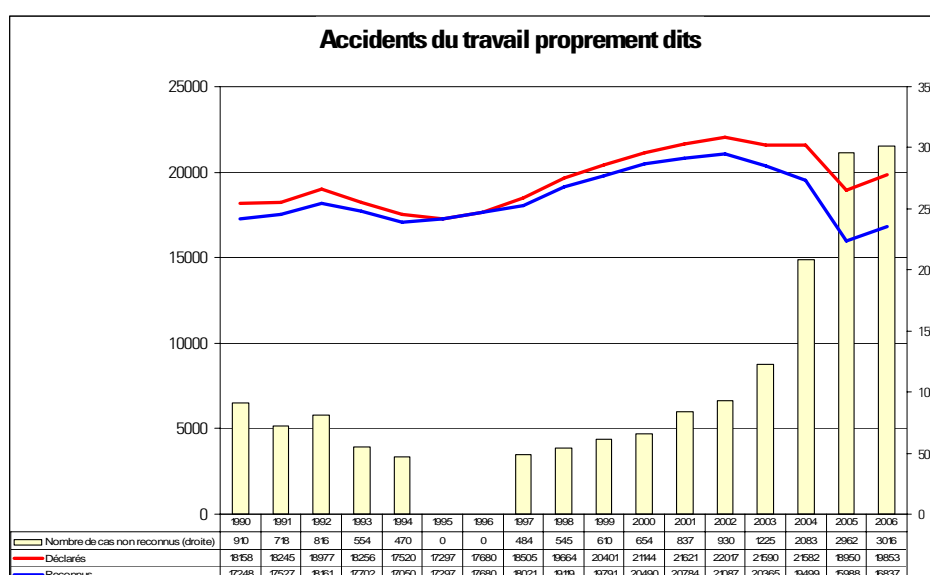
Avec 4.439 accidents pour 100.000 travailleurs, le Luxembourg n’est devancé que par l’Espagne. Ainsi, alors que l’évolution des accidents n’est pas très favorable au Luxembourg, le niveau des accidents du travail est en sus très élevé.

Si l'on se fonde sur les données absolues, le Luxembourg se situe 40% au dessus de la moyenne européenne (UE-15) pour les accidents du travail pour 100.000 travailleurs.

Il convient d'ailleurs de prendre en considération le fait que de plus en plus d'accidents du travail ne sont pas reconnus par l'Association d'Assurances Accidents. Alors que de 1990 à 2002, entre 95% et 100% des accidents étaient reconnus par l'AAA, on note un décrochage progressif à partir de 1997 entre les accidents déclarés et reconnus, sans qu'il soit possible de déterminer si cet écart grandissant est le fait des entreprises et salariés se déclarant plus facilement des accidents comme accidents du travail, ou au contraire si l'AAA reconnaît les accidents du travail selon des conditions plus restrictives.

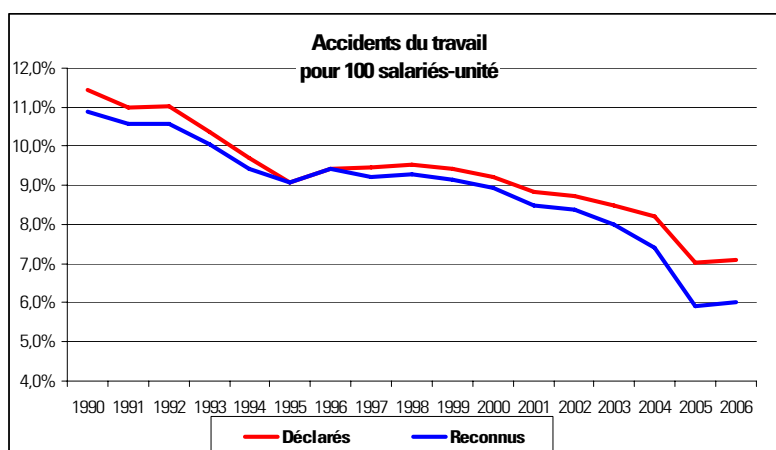
Quoi qu'il en soit, ce décrochage a pris une ampleur considérable à partir de 2004, année où seuls 90,3% des accidents déclarés sont reconnus en tant qu'accidents du travail, les proportions d'accidents reconnus de 2005 et 2006 étant même tombées à un peu plus de 84%.

En effet, alors que durant l'ensemble des années 1990 le nombre d'accidents déclarés non reconnus n'a jamais excédé le millier, ce cap est franchi en 2003 pour arriver en 2005 et 2006 à quelque 3.000 accidents non reconnus.

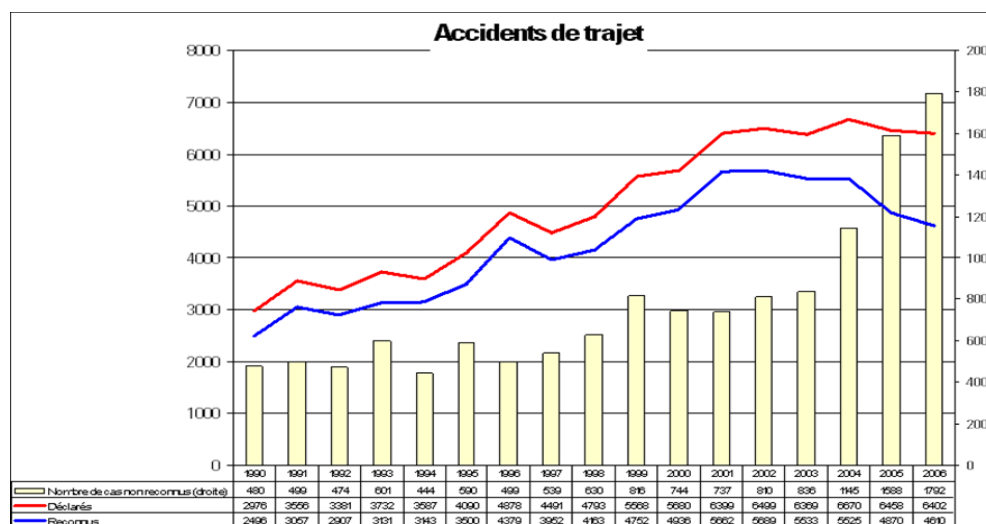


Source : rapports annuels de l'AAA.

En conséquence, alors que les taux d'accidents déclarés et reconnus pour 100 salariés-unité étaient relativement proches l'un de l'autre jusqu'en 2003, les deux indicateurs s'écartent considérablement à partir de cette date. En 2005 et 2006, le nombre d'accidents du travail proprement dits rapporté à 100 salariés-unité atteint plus d'un point d'écart.



Le même phénomène s'est produit pour les accidents de trajet. Seuls 72% des accidents déclarés étaient reconnus par les autorités en 2006, alors que depuis 10 ans, le taux de reconnaissance oscillait entre 85% et 90%.



L'éducation avant tout

En ce qui concerne l'objectif d'« améliorer la valorisation du capital humain », les auteurs de la présente souscrivent évidemment à la nécessité de former le plus possible (en termes quantitatifs et qualitatifs) les futurs diplômés, même s'ils n'apprécient pas la terminologie employée.

En tout état de cause, et contrairement à ce que stipule le rapport national sur la mise en œuvre de la politique de développement durable, l'École ne doit pas se borner à « renforcer son rôle en tant que fournisseur du marché de l'emploi luxembourgeois ». Il s'agit là d'une vision restrictive de l'école, qui est censée former des citoyens éduqués et critiques, et pas seulement des « robots » à placer coûte que coûte sur le marché du travail. D'ailleurs, les auteurs de la présente estiment que l'existence de citoyens responsables, critiques et engagés est indispensable à la réussite du concept de développement durable.

Tous les chiffres montrent la nécessité d'un bon niveau de formation pour une meilleure insertion économique et sociale des jeunes, et ceci peut-être plus au Luxembourg que dans les autres pays.

Taux de pauvreté en fonction du niveau d'éducation

	isced0_2 Enseignement préprimaire, primaire et premier cycle de l'enseignement secondaire - niveaux 0-2 (CITE 1997) (1)	isced3_4 Enseignement du deuxième cycle secondaire et enseignement postsecondaire qui n'est pas du supérieur - niveaux 3-4 (CITE 1997) (2)	isced5_6 Enseignement supérieur - niveaux 5-6 (CITE 1997) (3)	Rapport (1) / (3)
<i>eu15</i> Union européenne	14	7	4	3,5
<i>be</i> Belgique	7	4	2	3,5
<i>dk</i> Danemark	8	5	2	4,0
<i>de</i> Allemagne	11	6	4	2,8
<i>ie</i> Irlande	10	5	2	5,0
<i>gr</i> Grèce	23	10	3	7,7
<i>es</i> Espagne	16	9	4	4,0
<i>fr</i> France	8	6	2	4,0
<i>it</i> Italie	14	6	2	7,0
<i>lu</i> Luxembourg	20	6	2	10,0
<i>nl</i> Pays-Bas	7	6	4	1,8
<i>at</i> Autriche	12	6	4	3,0
<i>pt</i> Portugal	16	6	4	4,0
<i>fi</i> Finlande	6	5	1	6,0
<i>se</i> Suède	5	6	4	1,3
<i>uk</i> Royaume-Uni	16	9	5	3,2

Source : Eurostat

Il n'est pas surprenant de constater que le taux de pauvreté décroît avec le niveau d'études, mais c'est au Luxembourg que le rapport est le plus élevé. Ainsi, quand un Luxembourgeois d'un niveau d'études supérieur aura 2% de chances d'être sous le seuil de pauvreté, celui qui n'est pas allé plus loin que le premier cycle du secondaire en a 20%, soit dix fois plus. En moyenne dans l'UE, le taux de pauvreté des moins diplômés est 3,5 fois supérieur au taux de pauvreté des diplômés de l'enseignement supérieur. Il en va de même pour le chômage, où le niveau d'études est un critère discriminant : plus le niveau d'étude étant faible, plus le taux de chômage est élevé.

Et quid de l'environnement ?

Rappelons enfin que des efforts considérables en matière d'environnement restent à accomplir, comme le résultat pour le moins médiocre du Luxembourg au regard de la dernière livraison de l'Observatoire de la compétitivité nous le fait comprendre.

Ainsi le Luxembourg est-il l'un des principaux pays générateurs d'ordures ménagères avec 705 kg par personne en 2005 [soit 241 kg (37%) de plus que le voisin belge], au quatrième rang sur 27 d'un classement à l'envers, devancé seulement par Chypre, le Danemark et l'Irlande.

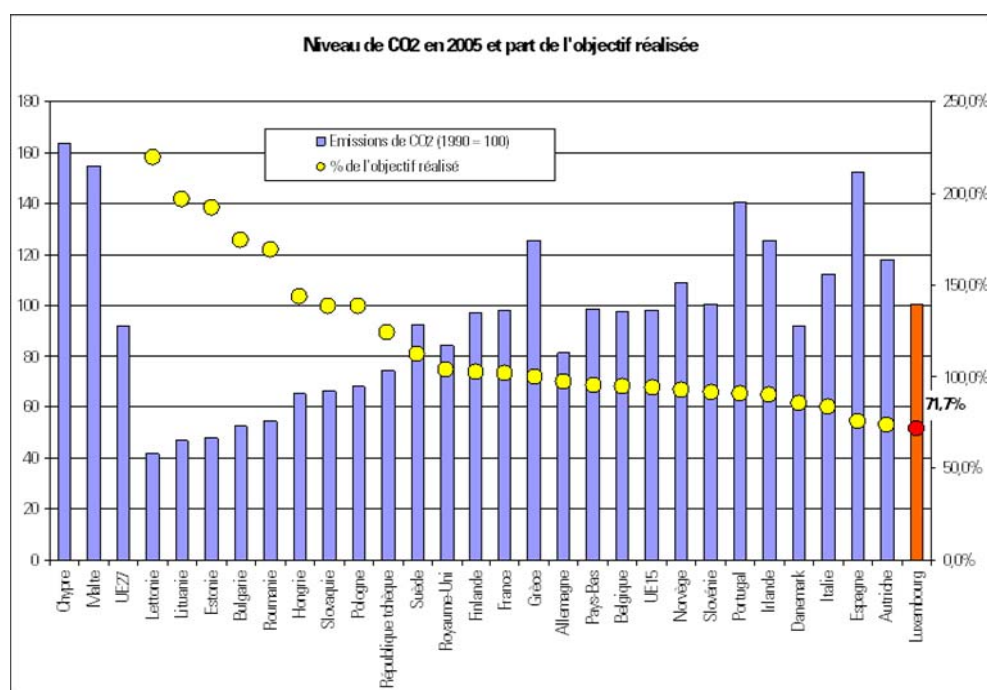
En outre, le Luxembourg semble souffrir d'une qualité de l'air des plus médiocres au niveau de la Grande Région (tableau suivant). Pour la plupart des substances polluantes relevées dans l'air, le Luxembourg figure à la dernière place des villes de la Grande Région présentées.

	Dioxyde de soufre SO ₂ Schwefeldioxid SO ₂	Dioxyde d'azote NO ₂ Stickstoffdioxid NO ₂	Monoxyde de carbone CO Kohlenmonoxid CO	Poussières Staub	Ozone O ₃ Ozon O ₃
	µg/m ³	µg/m ³	mg/m ³	µg/m ³	µg/m ³
Saarland					
Saarbrücken	5	31	0,41	21	50
Dillingen	8	20	0,48	23	43
Birigen	2	12	.	18	57
Lorraine					
St Avold	8	40	0,19	25	.
Metz	7	30	.	15	48
Nancy	3	25	0,50	20	43
Luxembourg^{DR}					
Luxembourg centre	29	57	1,50	28	151
Esch-sur-Alzette	15	31	1,70	22	.
Vianden	16	8	.	.	254
Rheinland-Pfalz					
Mainz (Goetheplatz/Mombach)	5	37	0,40	21	39
Ludwigshafen (Mitte/Oppau)	7	39	0,44	25	36
Westeifel-Waascheid	2	10	.	14	61
Wallonie					
Charleroi	11	44	0,41	38	47
Vezin	25	32	.	59	44
Engis	3	22	.	.	49

* Concentration maximale relevée durant l'année, sauf NO₂
Jahreshöchstwert, außer NO₂.

Note : Luxembourg, année 2003
Source : Statistique en bref 2006 de la Grande Région

Pour ce qui est du niveau d'émission de CO₂, si l'on compare le niveau d'émission de CO₂ atteint à l'objectif assigné par les accords de Kyoto (72), le Luxembourg est largement en retard, déficitaire de 28% en termes de réduction de ses émissions : il se classe en dernière position.



Note : concernant Chypre, Malte et l'UE-27, aucune donnée relative aux objectifs n'est disponible

3) Les priorités à ajouter au futur PNDD luxembourgeois

La nouvelle Stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable (SDD de l'UE), adoptée lors du Conseil de l'Union européenne des 15 et 16 juin 2006 comprend des défis-clés moins focalisés sur l'économique et plus adaptés, également pour le Luxembourg, incluant notamment la santé publique et l'inclusion sociale.

Sept défis-clés y ont été dégagés, à savoir le changement climatique et l'énergie propre, le transport durable, la consommation et la production durables, la conservation et la gestion des ressources naturelles, la santé publique, l'inclusion sociale, la démographie et la migration, la pauvreté dans le monde et les défis globaux en matière de développement durable.

Les auteurs de la présente note estiment que les points suivants devraient notamment être considérées comme prioritaires dans le cadre d'un futur plan national de développement durable.

Au niveau d'une politique industrielle et économique durable, il faut évidemment considérer les enjeux environnementaux de manière transversale. Par ailleurs, il est souhaitable de mener une telle politique, dans la mesure du possible, non seulement en comptant sur des niches législatives de souveraineté, mais d'essayer de construire des véritables centres de compétences, en prenant en compte la dimension de la Grande Région.

Ces centres de compétences ou clusters devraient se concentrer sur des domaines porteurs d'innovation, être, dans la mesure du possible, ancrés localement et notamment aussi être compatibles avec le maintien d'une qualité de vie élevée.

A titre illustratif, l'on peut notamment s'imaginer les domaines suivants : technologies environnementales, soins de santé...

Au niveau de la politique énergétique, il importe de tenir compte de considérations écologiques et sociales, ceci notamment au regard des politiques de libéralisation actuellement menées au niveau européen. Dans ce contexte, les auteurs de la présente note renvoient aux remarques élaborées par la Chambre des employés privés et la Chambre du travail dans leurs avis respectifs relatifs aux projets de loi portant organisation du marché de l'électricité et portant organisation du marché du gaz.

Au niveau de la transposition en droit national de la directive-cadre sur l'eau, les auteurs de la présente note estiment que l'organisation du « marché » de l'eau ne doit aucunement faire l'objet d'une libéralisation, l'eau constituant un bien de première nécessité. L'accès universel à ces biens doit faire partie du service public et ne pas dépendre de quelconques considérations de rentabilité.

S'il est appréciable de mener une politique de tarification pénalisant l'utilisation excessive de ressources naturelles (pouvant très fortement se raréfier) à l'instar de l'eau, une telle politique doit toujours être imprégnée de considérations sociales.

Nous l'avons vu, garantir un emploi de qualité à tout le monde doit constituer, aux yeux des auteurs de la présente note, un pilier essentiel d'une politique de développement durable au

Luxembourg. Dans cette optique, différentes pistes doivent être poursuivies, notamment au niveau de la sécurisation des parcours professionnels qui doit comprendre un volet adéquat de formation continue.

Afin d'éviter dans la mesure du possible le passage stigmatisant, et éventuellement de longue durée, au chômage des personnes travaillant dans des entreprises faisant l'objet de restructurations, il est indispensable de revoir la loi du 22 décembre relative au maintien dans l'emploi afin de rendre la procédure de l'établissement d'un plan de maintien dans l'emploi plus contraignante pour les employeurs. Dans ce contexte, il est également renvoyé aux avis afférents des Chambres professionnelles salariales.

La qualité de l'emploi est un facteur à multiples facettes ; il n'importe pas seulement de veiller aux conditions physiques du travail. Les contraintes psychiques deviennent souvent prépondérantes, donnant même naissance à de nouvelles maladies professionnelles.

Par ailleurs, les difficultés de concilier vie familiale et vie professionnelle en raison de l'absence de structures d'encadrement suffisantes ou abordables pour les enfants constituent également une source de problèmes pour de nombreux parents. La continuation d'une politique de soutien à la création de telles structures est en effet essentielle en vue d'arriver à une égalité entre femmes et hommes dans la vie professionnelle.

Une rémunération appropriée fait évidemment partie des caractéristiques d'un emploi de qualité, notamment au vu du coût de la vie élevé au Luxembourg. Il importe dès lors que les gains de productivité ainsi que la croissance de la valeur ajoutée soient répartis de manière équitable au Luxembourg. Une société qui se veut durable doit en effet être cohésive au risque d'implorer.

Depuis les années 1970, cette répartition s'est toutefois fait clairement en défaveur des salariés comme le montre l'évolution du coût salarial unitaire qui correspond en fait à celle de la part des salaires dans la valeur ajoutée.

Un autre phénomène à considérer dans une optique de société cohésive est l'existence de la pauvreté au Luxembourg. Même si le taux de risque de pauvreté n'est pas parmi les plus élevés en Europe (14% en 2006), comme le montre le tableau suivant, il importe quand même d'analyser le phénomène de la pauvreté de manière plus détaillée puisque certaines catégories de personnes risquent d'être particulièrement touchées. Il convient tout de même de relever que, alors qu'il est considéré comme l'un des pays les plus riches du monde eu égard à son PIB/RNB par habitant, le Luxembourg ne connaît étonnamment pas le taux de pauvreté le plus faible parmi les pays considérés. On pourrait même avancer qu'il s'agit d'une bien piètre performance en la matière, qui va de plus en se dégradant.

Taux de risque de pauvreté						
<>	2000	2001	2002	2003	2004	2005
UE-15 pays	15 <u>s</u>	15 <u>s</u>	: i	15 <u>s</u>	17 <u>s</u>	16 <u>s</u>
Belgique	13	13	: i	15 <u>b</u>	15	15
Danemark	:	10 i	: i	12 <u>b</u>	11	12
Allemagne	10	11	:	:	:	13 <u>b</u>
Irlande	20	21	: i	20 <u>b</u>	21	20
Espagne	18	19	19 <u>bi</u>	19 i	20 <u>b</u>	20
France	16	13 <u>bi</u>	12 i	12 i	13 <u>b</u>	13
Italie	18	19	: i	: i	19 <u>b</u>	19
Luxembourg	12	12	: i	11 <u>b</u>	12	13
Pays-Bas	11 <u>ip</u>	11 <u>ip</u>	11 <u>ip</u>	12 <u>ip</u>	: i	11 <u>b</u>
Autriche	12	12	: i	13 <u>b</u>	13	12
Portugal	21	20	20 <u>ip</u>	19 <u>ip</u>	21 <u>b</u>	20
Finlande	11	11 <u>bi</u>	11 i	11 i	11 <u>b</u>	12
Suède	: i	9 i	11 <u>bi</u>	: i	11 <u>b</u>	9
Royaume-Uni	19 <u>bi</u>	18 i	18 i	18 i	: i	18 <u>b</u>

b Rupture de série
i Voir texte explicatif
s Estimation Eurostat
p Valeur provisoire

Le taux de pauvreté global masque le fait que certaines catégories sont particulièrement touchées. Parmi ces catégories plus sérieusement touchées que d'autres se trouvent par exemple les ménages composés de deux adultes et de deux enfants dépendants (17% contre une moyenne européenne de 14%).

Le tableau suivant nous révèle que le taux luxembourgeois de risque de pauvreté pour les personnes âgées de moins de 16 ans est non seulement plus élevé que la moyenne de l'Union des Quinze, mais qu'en sus il est, en ordre décroissant, le cinquième des pays considérés.

Taux de risque de pauvreté des moins de 16 ans

<>	2000	2001	2002	2003	2004	2005
UE-15 pays	20 <u>s</u>	20 <u>s</u>	: i	19 <u>s</u>	20 <u>s</u>	18 <u>s</u>
Belgique	11	12	: i	16 <u>b</u>	17	19
Danemark	:	7 i	: i	9 <u>b</u>	9	10
Allemagne	13	14	: :	:	:	13 <u>b</u>
Irlande	22	26	: i	20 <u>b</u>	22	22
Espagne	25	26	21 <u>bi</u>	19 i	24 <u>b</u>	24
France	18	16 <u>bi</u>	16 i	15 i	14 <u>b</u>	14
Italie	25	25	: i	: i	25 <u>b</u>	24
Luxembourg	18	18	: i	15 <u>b</u>	19	20
Pays-Bas	17 <u>ip</u>	17 <u>ip</u>	17 <u>ip</u>	18 <u>ip</u>	: i	16 <u>b</u>
Autriche	12	13	: i	16 <u>b</u>	15	15
Finlande	6	9 <u>bi</u>	10 i	10 i	10 <u>b</u>	10
Suède	: i	7 i	10 <u>bi</u>	: i	11 <u>b</u>	8
Royaume-Uni	27 <u>bi</u>	23 i	23 i	22 i	: i	22 <u>b</u>

b Rupture de série
i Voir texte explicatif
s Estimation Eurostat
p Valeur provisoire

(Seuil à 60% du revenu équivalent médian après transferts sociaux)
 Source : Eurostat

Il en est de même du taux de risque de pauvreté des personnes ayant le statut de locataire, qui a connu une forte dégradation entre 2003 et 2005.

Taux de risque de pauvreté des locataires

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
UE-15 pays	24 <u>s</u>	24	23	23	24	23 <u>s</u>
Belgique	27	28	:	24 <u>b</u>	26	29
Danemark	:	17 <u>i</u>	:	20 <u>b</u>	18	21
Allemagne	15	16	:	:	:	20 <u>b</u>
Irlande	48	44	:	43 <u>b</u>	37	37
Espagne	23	23	23 <u>bi</u>	25 <u>i</u>	30 <u>b</u>	32
France	25	20 <u>bi</u>	19 <u>i</u>	19	19 <u>b</u>	20
Italie	30	30	:	:	30 <u>b</u>	29
Luxembourg	25	24	:	20 <u>b</u>	24	25
Pays-Bas	19 <u>bi</u>	20 <u>ip</u>	21 <u>ip</u>	22 <u>ip</u>	:	17 <u>b</u>
Autriche	12	12	:	17 <u>b</u>	18	17
Portugal	23	25	:	:	25 <u>b</u>	28
Finlande	22	18 <u>bi</u>	20 <u>i</u>	21 <u>i</u>	20 <u>b</u>	21
Suède	:	13 <u>i</u>	18 <u>bi</u>	:	19 <u>b</u>	17
Royaume-Uni	36	34 <u>bi</u>	32 <u>i</u>	31 <u>i</u>	:	31 <u>b</u>

(Seuil à 60% du revenu équivalent médian après transferts sociaux)

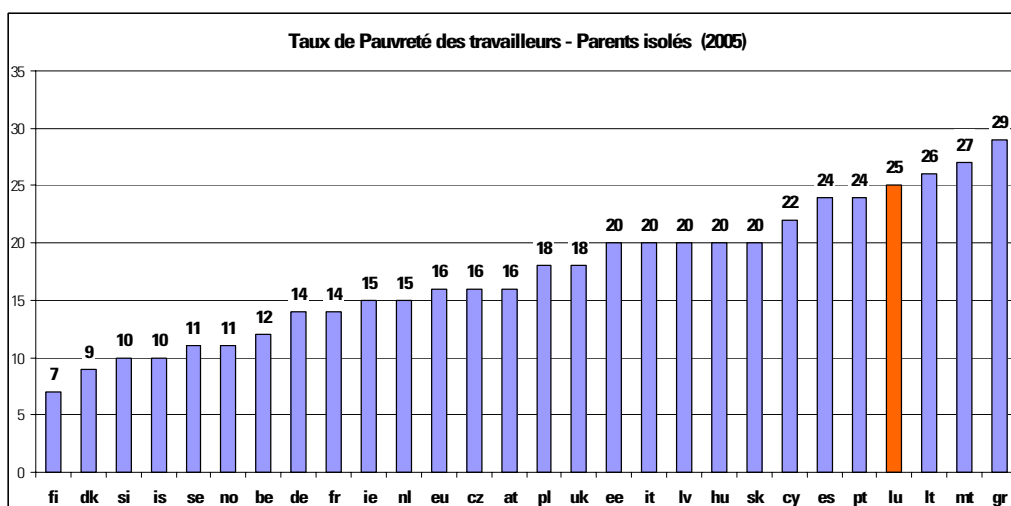
b Rupture de série

i Voir texte explicatif

s Estimation Eurostat

p Valeur provisoire

Par ailleurs, suite à une progression entre 2003 et 2005, le Luxembourg possède un taux de travailleurs pauvres en augmentation de 7 à 9% (10% en 2006) et au-dessus de la moyenne européenne qui est de 8% pour 2005. L'accroissement de ce phénomène au Luxembourg se concentre réellement sur la catégorie des jeunes actifs qui sont 15% de travailleurs pauvres en 2005 (18-24 ans) contre seulement 4% en 2003. Cette forte progression traduit les difficultés croissantes de notre société à permettre aux jeunes de prendre leur place dans la société, phénomène que l'on retrouve également avec le chômage des jeunes. En outre, certaines catégories de ménages sont particulièrement touchées. Il en est ainsi des personnes seules, dont le taux de pauvreté chez les travailleurs a doublé de 6 à 12%, ainsi que des parents isolés. Dans cette dernière catégorie, le Luxembourg atteint des sommets avec un taux de 17% en 2003, en progression forte à 25% en 2005.



La pénurie sur le marché du logement constitue pour les auteurs de la présente note un autre défi à considérer prioritairement dans le cadre d'une politique de développement durable. Les évolutions récentes des prix des terrains, des prix de construction et des loyers rendent de plus en plus difficile l'accès au logement.

Il y a peu, Eurostat soulignait d'ailleurs que le Luxembourg réalise parmi les plus mauvaises performances de l'UE en matière de conditions de logements²⁷, avec une proportion supérieure à la moyenne de personnes déclarant des problèmes de logement. Paradoxalement donc, le Luxembourg, qui est l'économie la plus riche d'Europe, est moins bien classé au regard de la qualité des logements. D'une manière générale, les chiffres d'Eurostat indiquent que les propriétaires sont mieux équipés que les locataires, eux-mêmes mieux lotis que les personnes logées à titre gratuit²⁸.

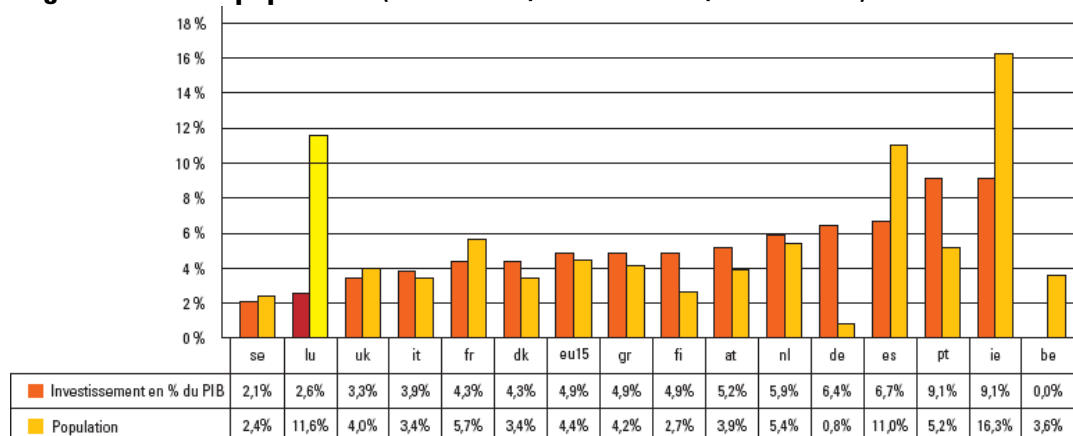
Le Luxembourg ne connaît donc pas seulement des problèmes en termes de quantité et de prix, mais également en termes de qualité des logements offerts. En outre, il semble bien que les jeunes, les parents isolés et les chômeurs soient des catégories concentrant les difficultés économiques, et par voie de conséquence, les difficultés d'accès à un logement décent.

Notons qu'entre 1996 et 2006 le Luxembourg est un des pays qui a consacré le moins d'investissements à l'immobilier résidentiel avec simplement 2,6% de son PIB par an en moyenne dédiés à la construction résidentielle. Au sein de l'UE-15, seule la Suède a fait moins bien que le Luxembourg.

²⁷ Statistiques en bref 21/2005

²⁸ Ne perdons pas de vue que certaines catégories socio-économiques ont plus de chances d'être propriétaires de leur logement que d'autres, comme l'indiquent les données statistiques provenant du recensement de la population de 2001.

Part des investissements en construction résidentielle en pourcentage du PIB et augmentation de population (1996 - 2006, sauf IE et GR, 1996 - 2005)



Source : Eurostat ; calculs : CEP•L

Sa population n'a toutefois augmenté dans le même temps que de 2,4% alors que le Luxembourg a vu sa population croître de 11,6%, soit la deuxième plus forte progression de l'UE-15 au cours de cette période. Ces chiffres semblent montrer l'insuffisance de l'investissement dans l'immobilier résidentiel au Luxembourg, ce qui n'est sans doute pas sans conséquences sur les prix de l'immobilier. On notera que, contrairement à la construction résidentielle, les autres investissements en construction se portent particulièrement bien au Luxembourg (il s'agit de l'immobilier d'affaires et des constructions d'infrastructure)²⁹.

* * *

Ces premières réflexions relatives à l'élaboration d'un nouveau PNDD seront suivies dans les prochains mois d'un deuxième volet qui s'inscrira dans la suite de la table ronde du 22 octobre 2007 sur le développement durable et les objectifs prioritaires pour le Luxembourg.

²⁹ Cf. l'*Econews* n° 14/2007 de la CEP•L. Dans ce contexte, il est également renvoyé à la première partie de l'avis de la Chambre des employés privés relatif au pacte-logement qui consiste en un descriptif de la situation actuelle du marché du logement.